



Bilan 2018 Objectifs 2019

Hauts-de-France



Sommaire

Enjeux - Priorités - Actions

Organiser la transition énergétique	p. 4
Organiser la transition écologique	p. 8
Renforcer la sécurité des citoyens	p. 14
Favoriser le développement social et économique	p. 16
Promouvoir un aménagement durable du territoire	p. 20
Valoriser la coopération interne et le travail avec les services et opérateurs de l'État en relation avec la DREAL	p. 24
Améliorer notre efficacité et accroître les compétences collectives	p. 26

Focus	p. 28
--------------	-------

Organisation de la DREAL	p. 34
---------------------------------	-------

La DREAL Hauts-de-France, c'est...	p. 36
---	-------

Glossaire	p. 39
------------------	-------





*Laurent TAPADINHAS
Directeur régional
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement*

En 2018, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Hauts-de-France a mis en œuvre, sous l'autorité du préfet de région Michel Lalande, les très belles missions des politiques du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

En articulation avec les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM), les 356 femmes et les 344 hommes de la DREAL, que je tiens à remercier, ont su faire preuve une nouvelle fois d'un professionnalisme exemplaire et d'un remarquable sens du service public. Passionnés par leur métier, ils ont un profond attachement pour leur région et ses habitants.

Dans une région confrontée à de nombreux défis économiques, sociaux, environnementaux, il est logique que nos actions soient au cœur des préoccupations des habitants des Hauts-de-France avec qui il nous faut avancer, écouter, dialoguer et construire.

Le personnel de la DREAL, mais aussi les porteurs de projets, les DDT, les collectivités se sont mobilisés afin que les projets aboutissent avec un impact le plus faible possible sur l'environnement et notre cadre de vie.

Au travers de l'ensemble de nos missions, telles que l'amélioration de la mobilité des usagers, la protection de l'environnement et la sécurité, le développement des énergies renouvelables, la réduction de la pollution et la promotion des filières vertes, la sauvegarde de notre patrimoine et la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, l'amélioration de la qualité de l'air, la sécurisation des transports, nous contribuons à l'avenir de notre belle région.

Les 1628 inspections chez les industriels, la réfection de la digue des Alliés à Dunkerque avec un financement de l'État de plus de 14 millions d'euros, le renouvellement des deux labels « Grands sites de France » de la région (Baie de Somme et 2 Caps), le classement du site des mémoriaux de Villers-Bretonneux et Le Hamel, l'installation du comité régional de la biodiversité, le financement de plus de 8350 logements sociaux et la signature de 274 conventions Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) en sont quelques exemples significatifs qui confirment bien cette dynamique au service de notre territoire et de ses habitants.

C'est donc avec une très grande satisfaction du travail accompli que je laisse au lecteur le soin de découvrir l'étendue de nos missions et de nos réalisations qui démontre une nouvelle fois que la DREAL contribue à l'aménagement des Hauts-de-France de demain.

Organiser la transition énergétique

L'objectif de la transition énergétique est de mettre en place un modèle énergétique durable, sobre et robuste, qui prenne notamment en compte l'épuisement des ressources fossiles et la protection de l'environnement, tout en créant de nouvelles activités économiques autour de cet enjeu.



Enjeux

A court terme, les objectifs régionaux inscrits dans les schémas régionaux climat-air-énergie sont de :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie de **20 %** entre 2012 et 2020,
- multiplier par 4 la part des énergies renouvelables dans la consommation régionale.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe le cadre qui doit permettre à la France d'atteindre les objectifs fixés dans l'Accord de Paris conclu lors de la COP 21 pour limiter l'élévation des températures sur la planète :

- réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050,
- réduction de la consommation énergétique finale de 50 % par rapport à 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030,
- augmentation de la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

Sous l'autorité du préfet de région, l'action de la DREAL Hauts-de-France s'inscrit pleinement dans ces objectifs. Les ambitions ont été réhaussées dans le Plan Climat de juillet 2017, avec l'objectif, repris dans le projet de loi relatif à l'énergie et au climat, d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 à l'échelle du territoire national;

Dans le cadre des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), la DREAL Hauts-de-France se mobilise pour promouvoir le développement des énergies renouvelables, faciliter la rénovation énergétique des logements, améliorer l'efficacité énergétique des entreprises, réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, et accompagner les intercommunalités dans l'élaboration de leurs plans climat air énergie territoriaux (PCAET).

Promouvoir le développement des énergies renouvelables, de récupération et de cogénération

Les installations de production d'électricité de source renouvelable représentent au 31 décembre 2018 35 % du parc régional des Hauts-de-France, soit 4 339 MW. Elles couvrent en moyenne 15,7 % de la consommation régionale d'électricité. L'éolien terrestre occupe une part prédominante dans le mix électrique régional, avec une puissance raccordée au réseau de 4 003 MW, faisant de la région le plus grand parc éolien de France. Il demeure la principale source renouvelable d'électricité devant les bioénergies (181 MW), le photovoltaïque (152 MW) et l'hydraulique (3 MW). La dynamique de ce secteur reste très forte, puisque le parc régional a progressé de 18 % en un an, soit un rythme plus élevé que celui constaté au niveau national (5 %).

Cette forte dynamique nécessite de réviser les schémas régionaux de raccordement au réseau des éner-

gies renouvelables. Ce schéma permet principalement de garantir l'accueil de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables sur le réseau public, en définissant de manière concrète les ouvrages électriques (lignes, postes) à créer ou à renforcer. Réseau de transport d'électricité (RTE) est chargé de réaliser cette révision, en association avec la DREAL Hauts-de-France. L'objectif est de permettre l'intégration de 3 000 MW supplémentaires d'électricité de source renouvelable. La DREAL Hauts-de-France a par ailleurs poursuivi en 2018 son action en matière de contrôle du transport et de la distribution d'électricité (31 dossiers au titre du code de l'énergie).

La dynamique de la filière éolienne terrestre se constate également à travers l'activité d'instruction des autorisations administratives, à travers laquelle la DREAL Hauts-de-France s'assure que ce développement s'effectue dans le respect des paysages, de la biodiversité, du patrimoine et de la réglementation en vigueur. En 2018, 25 dossiers d'autorisation de parcs éoliens ont été instruits par la DREAL.

La DREAL Hauts-de-France a réalisé et publié un bilan du développement de l'éolien terrestre, disponible sur son site internet : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>.

En matière d'énergies marines renouvelables, la DREAL Hauts-de-France suit le déroulement de l'appel d'offres pour la création d'un parc éolien en mer posé au large de Dunkerque. Le lauréat de cet appel d'offres devrait être connu avant l'été 2019.

La région Hauts-de-France participe également au développement de l'énergie solaire en France : 20 projets de la région (7 dans l'Aisne, 7 dans le Nord, 2 dans l'Oise, 3 dans la Somme et 1 dans le Pas-de-Calais), développant au total une puissance de 154 MW, ont en effet été désignés en 2018 lauréats des appels d'offres photovoltaïques.

Les bioénergies (bois-énergie, méthanisation) contribuent à la production régionale renouvelable d'électricité et de chaleur. La valorisation des bioénergies en injection de biométhane dans le réseau public de gaz poursuit son essor en région Hauts-de-France. Fin 2018, 11 installations injectent du biogaz dans le réseau, faisant actuellement de la région le leader français en la matière avec une capacité maximale d'injection de 188 GWh par an. 108 projets représentant une capacité maximale supplémentaire de 2 409 GWh par an sont en cours de définition. La DREAL Hauts-de-France élabore par ailleurs avec le conseil régional, la DRAAF Hauts-de-France et l'Ademe, un schéma régional biomasse afin d'accroître la mobilisation des gisements de biomasse à des fins de production d'énergie.



Construction parc éolien Poix-de-Picardie (80)

Améliorer l'efficacité énergétique des entreprises

Conformément à la réglementation européenne, certaines entreprises doivent, sous peine de sanctions, réaliser un audit énergétique. Cet audit consiste en une analyse méthodique des flux et des consommations d'énergie. En permettant l'identification et la hiérarchisation des gisements d'économie d'énergie, il permet d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire la consommation d'énergie. 653 entreprises sont concernées en région. La DREAL Hauts-de-France a lancé en 2017 une première vague de contrôle du respect de cette obligation auprès de 79 entreprises de plus de 500 salariés. En 2018, 84 nouveaux contrôles ont été engagés sur des entreprises de plus de 250 salariés.

Par ailleurs, les entreprises fortement exposées à la concurrence internationale, et dont l'activité nécessite une consommation importante d'électricité par rapport à la valeur ajoutée produite, bénéficient depuis 2016 d'une réduction du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité. Pour bénéficier de cet abattement, les entreprises concernées doivent mettre en place une politique de performance énergétique incluant un plan de performance énergétique et un système de management de l'énergie (norme ISO 50 001). La DREAL Hauts-de-France est chargée du suivi de ce dispositif. Elle a à ce titre instruit en 2018 les attestations nécessaires à la mise en place de l'abattement pour la trentaine d'entreprises concernées dans la région.

Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre

Malgré les progrès évidents réalisés ces dernières années concernant la pollution de fond (entre 2008 et 2017, -26 % de dioxyde d'azote, -29 % de particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres, -24 % de particules fines dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres, mais +6 % d'ozone), le sujet de la qualité de l'air reste majeur en région et cause des impacts graves sur la santé de la population. Le problème principal sanitaire concerne les particules fines. Les secteurs émetteurs sont, quasiment à parts égales, le résidentiel (chauffage au bois principalement), l'industrie, les transports (principalement routiers, dus en majorité à la combustion du carburant, diesel en particulier et à l'abrasion des freins), et l'agriculture (épandages, voire brûlages à l'air libre).

Pour faire face à cette pollution de fond, la DREAL Hauts-de-France est chargée de mettre en œuvre les actions prévues dans les plans de protection de l'atmosphère du Nord-Pas-de-Calais et de l'agglomération de Creil (Oise) conclus en 2014 et 2015.



Halle aux sucres à Dunkerque (59)



Ces plans prévoient notamment :

- la réalisation de plans de déplacement par les entreprises, les administrations et les établissements scolaires de plus de 250 salariés ou élèves (plus de 1000 établissements assujettis à cette mesure dans le Nord et le Pas-de-Calais), en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie régionale, le rectorat et le syndicat mixte intermodal régional des transports,
- la limitation des émissions dues aux équipements individuels de combustion au bois,
- la limitation des valeurs limites d'émissions pour toutes les installations fixes de chaufferies collectives et industrielles au-delà d'une certaine puissance (400 kW).

Les certificats Crit'Air sont nécessaires en cas de déclenchement du dispositif de circulation différenciée sur l'agglomération lilloise lors d'un épisode de pollution atmosphérique comme ce fut le cas pour la première fois le mercredi 27 février 2019.

En 2018, la région a connu 10 épisodes de pollution (9 aux particules fines, 1 à l'ozone) pour une durée totale de 25 jours. Le seuil d'alerte a été dépassé pendant 12 jours (4 alertes et 8 alertes sur persistance), concernant au moins un département de la région. La DREAL Hauts-de-France a révisé en 2017 l'arrêté interdépartemental relatif à la procédure d'information et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant, afin de le mettre en conformité avec les nouvelles dispositions ministérielles (déclenchement plus rapide des mesures d'urgence, maintien des mesures d'urgence tant que les conditions météorologiques restent propices à la poursuite de l'épisode de pollution, consultation préalable à la prise de mesures d'urgence d'un comité associant les collectivités et les services compétents).

La DREAL a particulièrement contribué aux échanges pour la préservation de la qualité de l'air dans le bassin transfrontalier et a soutenu le montage du projet « TransfAIR » pour la mise en commun et la modélisation des données des observatoires des Hauts-de-France et de Belgique, des outils communs d'information et la sensibilisation des citoyens. La DREAL a également poursuivi ses échanges avec les experts de la qualité de l'air du Benelux, notamment sur la pollution liée aux feux de cheminée du résidentiel et les divers outils pour mieux la contrôler.

La DREAL Hauts-de-France est enfin chargée de veiller à la bonne réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre par les établissements assujettis au titre du code de l'environnement. En région Hauts-de-France, 405 entreprises, collectivités et administrations sont concernées. 30 contrôles administratifs ont été réalisés en 2018 donnant lieu à 15 mises en demeure,

Priorités 2019

- Valoriser et exploiter tous les outils de lutte contre le changement climatique dans les territoires.
- Promouvoir et réguler le développement des énergies renouvelables, de récupération et de cogénération.
- Assurer les missions régaliennes de contrôle du transport et de distribution d'électricité et de sécurité d'approvisionnement en gaz et électricité.
- Améliorer la qualité de l'air en région : piloter la mise en œuvre des Plans de Protection de l'Atmosphère du Nord et du Pas-de-Calais et de la région de Creil, gérer les épisodes de pollution.
- Accompagner le déploiement de l'opération de conversion du réseau de gaz des Hauts-de-France, en particulier sur le plan de la rénovation énergétique.



Stimuler les investissements et les actions en faveur de la transition énergétique

L'année 2018 a été une année particulièrement soutenue en matière d'instruction des projets issus de l'appel à projet Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte.

Les collectivités se sont par ce biais engagées à réduire les besoins en énergie de leurs habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, comme des loisirs, par la proposition d'un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.

À compter de la signature de leur convention, elles disposent de 3 ans pour mettre en œuvre des projets qui devaient avoir débuté avant le 31 octobre 2017.

Six domaines d'action sont reconnus prioritaires dans ces territoires :

- la réduction de la consommation d'énergie (bâtiments ou éclairage public, ...),
- la diminution des pollutions et le développement des transports propres (véhicules électriques, transports collectifs, covoiturage,...),
- le développement des énergies renouvelables (photovoltaïques, réseaux de chaleur,...),
- la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets (suppression sacs plastique, recyclage, circuits courts,...),
- la préservation de la biodiversité (zéro pesticide, agriculture et nature en ville, urbanisme durable,...),
- l'éducation à l'environnement (sensibilisation dans les écoles, information des habitants,...).

La région Hauts-de-France totalise 38 lauréats, auxquels s'associent de nombreuses collectivités membres pour la mise en œuvre de projets spécifiques. Ces territoires sont de dimension et de poids variés, dans la mesure où des communes comme des Parcs Naturels Régionaux ou des Pays ont pu intégrer le programme.

Cela représente plus de 114,4 millions d'euros d'investissements suscités, et un peu plus de 40,4 millions d'euros de subventions accordés. Plus de 300 documents ont été signés pour la mise en œuvre du programme par les lauréats et bénéficiaires du territoire, au travers de conventions et avenants.

À ce niveau d'avancement, environ 1/4 des conventions ont été soldées.

Accompagner les territoires vers la transition écologique et solidaire

En 2018, la région Hauts-de-France et notamment le territoire de la communauté urbaine d'Arras a été retenu pour expérimenter la démarche des contrats de transition écologique et solidaire. Cette nouvelle génération de contrats ambitionne de réussir la transition écologique par une dynamique territoriale auto-porteuse, en plaçant l'économie et le social à niveau avec les préoccupations environnementales.

L'approche opérationnelle se veut globale, à l'échelle de un ou plusieurs EPCI, en embarquant le monde de l'entreprise et la société civile. La démarche est complémentaire des autres contrats, plans, appels à projet.

Le contrat est structuré autour d'axes stratégiques (énergies renouvelables ; mobilité ; économie circulaire et économie des ressources ; ruralité et agriculture ; efficacité énergétique ; aménagement, construction, urbanisme ; ...). Chaque axe se décline en orientations, elles même organisées en groupe d'actions. Le caractère systémique de ces dernières est privilégié.

La méthode se veut rapide : 3 mois pour rédiger le contrat, 3 ans pour le mettre en œuvre et 30 ans d'effets attendus.

Dans les Hauts-de-France, 2 contrats ont d'ores et déjà été signés :

- celui de la communauté urbaine d'Arras, le 11 octobre 2018,
- celui du territoire Sambre Avesnois, le 7 novembre 2018.

Accompagner les territoires dans leur exercice de planification énergétique et climatique

La loi de transition énergétique pour la croissance verte a introduit d'importantes modifications concernant les plans «climat» des collectivités, qui doivent décliner leur politique énergétique et climatique.

Seuls les EPCI de plus de 20 000 habitants sont concernés par la réalisation de ce plan, qui devra traiter en outre de la thématique de la qualité de l'air. 77 EPCI sur 91 sont concernés en région Hauts-de-France. La loi avait fixé le 31 décembre 2018 comme échéance la plus tardive de réalisation des PCAET.

La DREAL Hauts-de-France porte ce dispositif pour le compte du préfet de région, qui donne son avis sur la qualité du plan, et accompagne les EPCI dans l'élaboration de leur document, en lien avec les DDT(M). Une réunion d'information à destination des EPCI a été organisée avec le conseil régional en 2018, réunissant plus de 100 participants représentant une cinquantaine de territoires.

La DREAL contribue à l'alimentation en données de l'observatoire climat en fournissant notamment un groupement de données issues de différentes sources pour aider les Collectivités dans leur élaboration des diagnostics pour les Plans Climat Air Énergie Territoriaux :

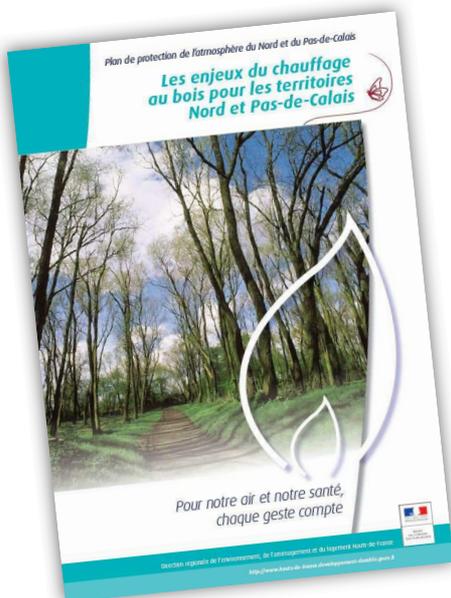
- indicateurs concernant les modes de chauffage des logements,
- caractéristiques énergétiques des opérations de développement de l'offre sociale,
- données de consommation d'espace à la commune.

Économie verte

Parmi les nombreuses actions qu'elle a entreprises pour améliorer la qualité de l'air, la DREAL Hauts-de-France a élaboré et diffusé une plaquette rappelant les méfaits et l'interdiction de brûler les déchets verts, disponible via le lien suivant :

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Elimination-des-dechets-verts>

La DREAL, qui assure l'inspection des installations classées, accompagne et encadre la réduction des émissions dans l'air pour les activités industrielles.



Des contrôles inopinés sont effectués pour vérifier le respect des valeurs limites de rejets dans l'air.

La DREAL Hauts-de-France poursuit son accompagnement des trois lauréats en région de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans » : la communauté urbaine d'Arras, la communauté urbaine de Dunkerque et la métropole européenne de Lille. Ces trois collectivités se sont notamment engagées à préfigurer la mise en place de zones à circulation restreinte, à l'intérieur desquelles l'accès serait réservé aux véhicules les moins polluants selon la nomenclature Crit'Air.

Rencontre des acteurs de la rénovation énergétique de l'habitat

Dans le cadre du Plan Climat et de la stratégie logement du Gouvernement, la région Hauts-de-France a la responsabilité d'élaborer le plan régional d'efficacité énergétique (PREE), en étroite collaboration avec l'État et l'Ademe.

C'est dans ce contexte que les acteurs régionaux de la rénovation énergétique ont été invités, le 23 avril 2018, à co-construire ce plan, afin de massifier la rénovation énergétique dans le secteur de l'habitat.

La DREAL est intervenue, face à une centaine d'acteurs, sur le plan de rénovation énergétique des bâtiments et ses perspectives, ainsi que sur les aides financières du dispositif de l'État en faveur de la rénovation énergétique des logements.

Cette cause, qui constitue une priorité gouvernementale, présente des enjeux particulièrement importants en Hauts-de-France. La majeure partie des logements individuels et collectifs date d'avant 1975. Ces logements sont coûteux à chauffer et génèrent des émissions de gaz à effet de serre, tout en étant pour une partie d'entre eux d'un confort limité et d'une qualité sanitaire insuffisante.

Ainsi, les schémas régionaux climat air énergie (SRCAE) du Nord - Pas-de-Calais et de la Picardie ont défini des objectifs ambitieux de réhabilitation énergétique, évalués à 63 000 logements par an sur le territoire des Hauts-de-France, dont 53 000 logements privés et 10 000 logements publics.

En Hauts-de-France, le secteur des bâtiments résidentiels représente 23 % de la consommation énergétique finale et près de 10 % des émissions de gaz à effet de serre. La consommation énergétique liée à ce secteur a augmenté de 25 % entre 1990 et 2014.

L'État, au travers des aides de l'ANAH (agence nationale pour l'amélioration de l'habitat), intervient sur tout le territoire. L'agence est le partenaire des collectivités, pour déployer le programme « Habiter mieux ».

La rénovation énergétique est également un enjeu environnemental, consommer moins, pour émettre moins de gaz à effet de serre.



Organiser la transition écologique

Engager la transition écologique, c'est participer à un nouveau modèle économique et social qui s'appuie sur des axes forts : réduire durablement les pollutions et les nuisances, prendre conscience des richesses et des fragilités de notre environnement, faciliter la participation de tous, développer des outils pour agir en conciliant divers enjeux.

Enjeux

- Une biodiversité notable, mal connue, en constante dégradation.
- Des masses d'eau souterraines et superficielles qui demeurent majoritairement en mauvais état écologique et/ou physico-chimique.
- 2380 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation, dont 96 Seveso Seuil Haut et 60 Seveso Seuil Bas.
- 413 ICPE soumises à la directive IED (les plus polluantes).

Préserver la qualité des milieux, réduire la pollution et les nuisances

- ◆ Réglementer et contrôler les installations classées pour la protection de l'environnement

Toute exploitation industrielle susceptible de provoquer des pollutions ou des nuisances est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). La mission de la DREAL consiste à prévenir mais aussi réduire ces nuisances afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique.

La DREAL a poursuivi en 2018 une action visant à prescrire aux principaux émetteurs industriels de la région des mesures permettant de réduire les émissions lors des pics de pollution. Les industriels devront par exemple utiliser du combustible moins polluant ou reporter les opérations de maintenance polluantes.

- ◆ Adoption du Programme d'Actions Nitrates Hauts-de-France

La grande majorité du territoire régional est classée en « zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole ». Sur ces territoires, les exploitants agricoles sont donc soumis à des mesures visant à mieux contrôler les flux d'azote et éviter les pertes vers les milieux naturels.

Ces mesures sont regroupées au sein de programmes d'actions « Nitrates » dont les trois grands principes portent sur :

- l'enregistrement et l'adaptation des pratiques de fertilisation azotée des sols ;
- la limitation et l'optimisation des apports de fertilisants aux stricts besoins des cultures : « la bonne dose au bon moment » ;
- la limitation des fuites et des transferts d'azote vers les nappes et les cours d'eau.

L'arrêté portant sur le Programme d'Actions Régional (PAR) des Hauts-de-France a été signé le 30 août 2018. Ce programme a fait l'objet d'une large concertation associant l'État, les chambres d'Agriculture, les organisations professionnelles agricoles, les collectivités territoriales, les coopératives et négoce, les industries agro-alimentaires, les agences de l'eau, les associations de protection de la nature et de consommateurs.

Dans le cadre de la concertation, il a été décidé d'ajouter au PAR un volet d'accompagnement venant en complément du volet réglementaire, dont le but est de poursuivre l'acquisition des références agronomiques locales, d'expérimenter ou de vulgariser certaines techniques novatrices en termes de gestion de la fertilisation azotée et enfin d'assurer le suivi des pratiques et l'évaluation des mesures prises. L'objectif est de disposer d'un plan d'actions partenarial, co-élaboré et évolutif qui vise à accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre des mesures du programme d'actions nitrates et dans la fertilisation azotée. Le volet accompagnement



se déclinera sur la durée du PAR réglementaire (quatre ans) selon trois axes stratégiques déclinés en actions :

- Diffusion et acquisition de références ;
- Essaimage des bonnes pratiques et soutien à l'innovation ;
- Suivi des pratiques et évaluation des mesures.

Ce dispositif, partenarial, bénéficie d'ores et déjà de l'engagement de la Chambre Régionale d'Agriculture et des Agences de l'Eau Artois-Picardie et Seine-Normandie. D'autres partenaires sont amenés à le rejoindre prochainement.

La DREAL a également participé aux échanges avec les partenaires des régions et provinces de Flandre occidentale et de Wallonie sur les moyens mis en place pour appliquer la Directive Nitrate sur l'espace transfrontalier qui partage un important réseau hydrographique.

- ◆ Le laboratoire d'hydrobiologie

La principale mission du laboratoire est d'assurer la qualité et la pertinence des données d'état écologique des cours d'eau rapportées à l'Union Européenne et sur lesquelles se basent les actions de restauration. Ainsi, outre une activité de contrôle des prestataires extérieurs qui travaillent pour les agences de l'eau, une activité en régie, qui reste marginale par rapport à l'ensemble de la donnée produite, est maintenue au sein de la DREAL pour conserver une expertise technique en hydrobiologie. Le laboratoire de la DREAL, accrédité par le COFRAC et agréé par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, est compétent sur plusieurs éléments de qualité biologique : les diatomées, les macrophytes et la faune benthique invertébrée. 131 prélèvements ont été réalisés en 2018 sur ces paramètres par ce laboratoire.

L'année 2018 a été particulièrement consacrée aux macro-invertébrés, le laboratoire ayant été organisateur d'une comparaison inter-laboratoires des DREAL du Nord-Est de la France. Le laboratoire a par ailleurs pu tester le protocole expérimental macro-invertébrés plans d'eau sur le lac de l'Ailette dans l'Aisne (les méthodes validées nationalement devant être adaptées et pérennes pour le suivi de la qualité des eaux).

- ◆ Révision de l'arrêté « sécheresse » cadre du Bassin Artois-Picardie

La région Hauts-de-France comme la plupart des régions françaises vit des étés très secs affectant les milieux aquatiques, mais aussi les activités économiques et la distribution en eau potable sur certains secteurs. Pour anticiper et gérer les phénomènes de sécheresse, en application de la réglementation, les services de l'État, en concertation avec les différents acteurs (usagers, producteurs,...) ont établi des dispositifs de suivi à l'échelle des bassins et défini les modalités de mise en œuvre de mesures de restriction des usages de l'eau proportionnées à chaque situation constatée à l'échelle départementale, prises lors



Les Assises de l'Eau à Arras (62)



de comités « sécheresse ». C'est l'objet des arrêtés-cadre de bassin et des arrêtés-cadre départementaux.

Le constat de la sécheresse de 2017 est que l'état hydrologique donné par la DREAL et le BRGM à l'appui des seuils définis dans l'arrêté-cadre de bassin Artois-Picardie de 2010 n'a pas permis d'alerter suffisamment tôt de la gravité de la situation. Le seuil de vigilance qui doit servir de référence pour déclencher des mesures de communication et de sensibilisation du grand public et des professionnels, dès que la tendance hydrologique laisse pressentir un risque de crise à court ou moyen terme, n'a donc pas joué son rôle, notamment dans le Nord et dans le Pas-de-Calais.

Le comité de bassin du 8 décembre 2017 a donc décidé d'engager la refonte de l'arrêté de 2010, afin de réévaluer les seuils garantissant un avertissement plus précoce du risque de sécheresse à court et moyen termes, en conformité avec la circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou d'interdiction des usages en période de sécheresse, avec l'objectif d'une harmonisation de l'arrêté-cadre de bassin Artois-Picardie avec celui du bassin Seine-Normandie.

L'arrêté-cadre réécrit par les services de la DREAL et les DDTM, présenté le 29 juin 2018 au comité de bassin, a été signé par le Préfet de région le 25 juillet 2018. Il revient désormais aux préfets de département de réviser les arrêtés-cadre départementaux au plus tard pour 2022.

◆ Consultation sur l'avenir de l'eau dans le bassin Artois-Picardie

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau et de la Directive Inondation, deux documents cadre majeurs de ces politiques à l'échelle du bassin Artois-Picardie vont entrer en révision pour la période 2022-2027 :

- le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) : un instrument de planification qui fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des objectifs environnementaux ;
- le PGRI (plan de gestion des risques d'inondation) : document qui fixe les objectifs en matière de gestion des risques d'inondation.



Ainsi, une première mise à disposition du public est mise en œuvre du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019.

Elle concerne sur le territoire du bassin Artois-Picardie :

- les enjeux de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques,
- les enjeux pour la gestion des risques d'inondation,
- l'évaluation préliminaire du risque inondation (EPRI).

◆ Organisation de la deuxième séquence des assises de l'eau à Arras

Michel Lalande, préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie, André Flajolet, président du comité de bassin Artois-Picardie et Bertrand Galtier, directeur général de l'Agence de l'eau Artois-Picardie ont organisé le lundi 3 décembre 2018, les assises de l'eau du bassin Artois-Picardie, 2^{ème} séquence, à la Cité Nature à Arras.

Après une première séquence consacrée aux réseaux d'eau potable et d'assainissement, les assises de l'eau entrent dans leur 2^{ème} phase, qui vise à trouver des solutions pour permettre aux territoires et à l'ensemble des acteurs d'adapter leur gestion de l'eau et leurs aménagements à l'heure du changement climatique.

C'est aussi l'occasion de présenter les nouvelles modalités de financement du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Pour le bassin Artois-Picardie, cette journée de tables rondes et de débats, destinée à l'ensemble des acteurs du bassin, s'est organisée autour de 4 thèmes :

- 1- Sécuriser la ressource en eau potable ;
- 2- Promouvoir une gestion quantitative de la ressource anticipatrice ;
- 3- Rechercher des solutions fondées sur la nature ;
- 4- Préserver la qualité de l'eau, ressource fragile.

Les objectifs de cette journée étaient au nombre de trois :

- Construire une réflexion collective et partager les solutions existantes ;
- Formuler des pistes d'actions pour le bassin ;
- Formuler des propositions pour les Assises Nationales.

Michel Lalande a rappelé la nécessité de proposer voire d'imposer des directives pour le grand cycle de l'eau.

En effet, 13 millions d'hectares de forêt disparaissent chaque année. L'Organisation des Nations Unies (ONU) prévoit 1 milliard de réfugiés climatiques d'ici 2050. La prise de conscience doit se faire à toutes les échelles et parmi l'ensemble des acteurs qui doivent entrer dans une logique de coordination et de régulation.

Priorités 2019

- Exécuter le plan de contrôle de la police de l'environnement
- Mettre en oeuvre le Programme d'Actions Nitrates et son volet d'accompagnement.
- Déployer le dispositif « Territoires engagés pour la Nature » en Hauts-de-France.
- Formaliser et animer la déclinaison régionale du Plan National Biodiversité.
- Étudier la gestion quantitative de la ressource en eau à l'échelle du Bassin Artois-Picardie
- Poursuivre l'accompagnement du transfert aux collectivités de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ainsi que celles d'assainissement et d'eau potable.
- Accompagner les porteurs de projets et programme dans l'application de la séquence ERC et fournir un cadre régional en application de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et du paysage du 20 juillet 2016.
- Lancer l'élaboration d'une feuille de route régionale partenariale sur la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.
- Finaliser l'état des lieux du prochain SDAGE et préparer les travaux du programme de mesures.
- Mettre en place un réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels.
- Étudier et caractériser le phénomène de saturation paysagère éolienne.



Les Assises de l'Eau à Arras (62)



Mémorial de Villers-Bretonneux (80)

L'Eau, a-t'il rappelé, est avec l'Air, l'un des grands enjeux du 21^{ème} siècle. L'Eau est une ressource fragile tant du point de vue qualitatif que quantitatif. Elle capte ce qui est sur la terre et dans l'air et disperse ensuite la pollution qu'elle rencontre. Outre un enjeu environnemental, elle comprend également un enjeu sécuritaire qui a été l'objet d'une des tables rondes organisée lors des assises.

Mettre en valeur les paysages et les sites

- ◆ Classement du site des mémoriaux de Villers-Bretonneux et le Hamel et de leurs perspectives

Le décret du 24 août 2018 portant le classement du site des mémoriaux de Villers-Bretonneux et Le Hamel est paru au Journal officiel du 26 août 2018.

Ce classement vient reconnaître le caractère historique de ces deux mémoriaux du Commonwealth situés à une quinzaine de kilomètres d'Amiens et qui rendent hommage au sacrifice des milliers de soldats australiens qui ont fait don de leur vie pour remporter des victoires décisives sur les offensives allemandes lors des événements qui se sont déroulés entre avril et juillet 1918.

Australiens et Néo-Zélandais viennent nombreux chaque année assister le 25 avril sur le site de Villers-Bretonneux à « l'Australian and New-Zeland Army Corps (ANZAC) Day », imposante cérémonie en hommage à leurs soldats morts sur le sol français.

Le caractère remarquable de ces monuments tient en partie à leur architecture épurée mais également à la relation étroite et indissociable qu'ils entretiennent avec le grand paysage très ouvert du plateau du Santerre.

Ce nouveau classement qui couvre 3 733 ha répartis sur les communes d'Aubigny, Blangy-Tronville, Cachy, Fouilloy, Hamel, Lamotte-Warfusée, Le Hamel, Vaire-sous-Corbie et Villers-Bretonneux permettra de préserver les perspectives perçues depuis ces mémoriaux vers Amiens et qui ont fondé le périmètre de ce site exceptionnel.

La DREAL des Hauts de France a en charge le suivi de ce nouveau site classé.

- ◆ Renouvellement des deux Labels «Grand Site de France» de la région : Baie de Somme et 2 Caps

Le label Grand Site de France peut être attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable. Ce label appartient à l'État, et est géré par le Ministère en charge de l'Écologie. Ce label est un label sélectif et exigeant.

Le Grand Site Baie de Somme est porté par le Syndicat Mixte Baie de Somme, celui des 2 Caps par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais. Leurs nouveaux plans de gestion ont fait l'objet de nombreux échanges avec les élus et parties prenantes mais aussi avec l'inspection des sites en DREAL qui a eu la charge d'instruire le dossier pour le compte du MTES. Après un grand oral devant la Commission Supérieure des Sites et Paysages, le Ministre a écrit officiellement aux porteurs pour leur indiquer que le label était reconduit pour une période de 6 ans. Une petite nouveauté

dans ce renouvellement est qu'il n'est pas totalement à l'identique pour la Baie de Somme puisque la commune de Mers-les-Bains en fait désormais partie et en constitue dorénavant l'entrée sud.

Agir pour la biodiversité terrestre et marine

- ◆ L'observatoire régional de la biodiversité prend son envol

Suite à la réforme territoriale de 2016, l'Observatoire a étendu son action au nouveau périmètre régional, devenant ainsi l'Observatoire de la biodiversité des Hauts-de-France et maintenant ses objectifs.

La DREAL et le Conseil régional des Hauts-de-France ont été rejoints dans le pilotage de l'Observatoire par les Agences de l'Eau Artois-Picardie et Seine-Normandie, et l'Agence Française de la Biodiversité.

Début juin, le nouveau site internet est lancé avec la publication du tout nouveau portrait de la biodiversité à l'échelle des Hauts-de-France « Comment se porte la nature dans les Hauts-de-France ».

On y apprend notamment que :

- les milieux forestiers représentent 14 % du territoire régional, contre 31 % pour la France métropolitaine,
- 7,2 % des plantes d'origine exotique présentes dans les Hauts-de-France sont considérées comme envahissantes,
- environ 60 % des oiseaux nicheurs et des mammifères présents en France le sont également dans la région Hauts-de-France.

Cette publication de douze pages fait le point sur l'état de santé de la nature dans notre région et sur les mesures prises en faveur de l'environnement.

- ◆ Installation du Comité Régional de la Biodiversité Hauts-de-France

Cécile Dindar, secrétaire générale aux affaires régionales a co-présidé, le vendredi 30 novembre 2018, la séance d'installation du comité régional de la biodiversité, « le parlement de la biodiversité » dans les Hauts-de-France.

Le comité régional de la biodiversité (CRB) a été introduit par le décret n°2017-370 du 21 mars 2017 en application de la loi « Biodiversité » d'août 2016. Placée auprès du président du conseil régional et du Préfet de région qui le co-président, cette large instance présente un format de gouvernance partagée pensé comme un « parlement » de la biodiversité à l'instar des comités de bassin dans le domaine de l'eau. Le comité est constitué de 5 collèges représentatifs des acteurs régionaux : collectivités territoriales, État, socioprofessionnels et usagers de la nature, associations et gestionnaires d'espaces naturels, scientifiques et personnalités qualifiées. Il a ainsi vocation à constituer le lieu privilégié d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité au sein de la région.

Dans son discours, lors du comité interministériel de la biodiversité du 4 juillet 2018, le Premier ministre a rappelé l'urgence d'agir en faveur de la biodiversité : sur la planète, une espèce disparaît toutes les 20 minutes. « C'est un phénomène qui est parfois invisible mais, j'ose croire qu'ici, dans cet hémicycle, nous en avons tous conscience. » a souligné Cécile Dindar.

La région Hauts-de-France possède une grande variété de milieux, d'habitats et d'espèces. Ce patrimoine naturel



régional comprend un certain nombre de bijoux emblématiques sur lesquels les acteurs locaux portent une responsabilité nationale voir internationale.

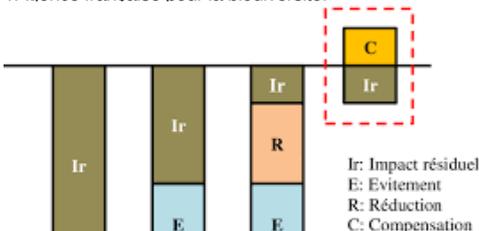
La biodiversité régionale est aujourd'hui fortement menacée par les activités humaines. Dans notre région, les menaces sont en priorité :

- l'artificialisation des sols (2^{ème} région au niveau national) ;
- la pollution des milieux (notamment l'eau),
- le fractionnement des milieux naturels ;
- le changement climatique et le développement d'espèces exotiques envahissantes.

Ces menaces d'ordres multiples affectent les habitats, les déplacements, la reproduction et l'alimentation des espèces. L'installation du CRB représente donc un moment important et solennel qui doit permettre de porter l'enjeu de préservation et de restauration de la biodiversité au plus haut niveau, de façon concertée et partagée avec les principaux acteurs directs ou indirects de cette thématique, chacun ayant une responsabilité propre.

- ◆ S'investir en faveur de la séquence « éviter, réduire et compenser »

Le 13 décembre 2018 à Amiens s'est déroulé un séminaire régional de travail autour de la séquence « éviter, réduire, compenser » dite « ERC », à l'initiative de la DREAL et la direction interrégionale Hauts-de-France – Normandie de l'Agence française pour la biodiversité.



La séquence « éviter, réduire, compenser » a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. Elle s'applique aux projets et aux plans et programmes soumis à évaluation environnementale ainsi qu'aux projets soumis à diverses procédures au titre du code de l'environnement : autorisation environnementale, dérogation à la protection des espèces, évaluation des incidences Natura 2000 notamment.

Ce séminaire a réuni environ 80 acteurs du territoire régional et fut l'occasion de rappeler le cadre d'application de la séquence « éviter, réduire et compenser ». La DREAL a lancé un travail d'amélioration de l'application de la séquence « éviter, réduire et compenser » dans la conduite des projets réalisés dans la région. Il s'agit de développer une « boîte à outils » adaptée au contexte et aux enjeux des Hauts-de-France.

Cinq ateliers ont permis aux participants d'exprimer leurs besoins et leurs propositions afin que la boîte à outils apporte des réponses adaptées.

L'opérationnalité et la nécessaire appropriation du dispositif sont ressorties comme des éléments clés de la réussite de l'outil ainsi qu'une attente forte en matière de dynamique à créer (« club ERC » par exemple), de sensibilisation des élus et de formation des différentes sphères investies sur la thématique. Le choix de construire un outil de façon partagée a été conforté à cette occasion. La perspective d'un colloque ouvert à tous en 2019 a été accueillie très favorablement.

- ◆ Tenue des 8^{èmes} Assises Nationales de la Biodiversité à Valenciennes (13 au 15 juin 2018)

Informers, partager, réfléchir, agir, produire ensemble étaient les principaux objectifs fixés par les organisateurs de cette 8^{ème} édition de ces Assises Nationales.

Afin de satisfaire ces objectifs, des formats multiples d'actions et de présentation fondés sur l'information, le tutorat, la construction, la promotion, avaient été mis en place avec la volonté de favoriser les échanges afin de les rendre plus dynamiques et plus collaboratifs.

Un espace mis en place par les services de l'État a permis de mettre en avant quelques missions portées par la DREAL et les Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) pour préserver la biodiversité : l'inventaire du patrimoine naturel et ces outils de valorisation en particulier le label du patrimoine naturel des Hauts-de-France, les espèces protégées, les dix réserves nationales, la démarche « éviter réduire compenser », le travail effectué sur les services écosystémiques. Les services ont par ailleurs été largement mobilisés pour contribuer à l'animation des différents ateliers qui se sont tenus pendant ces 3 jours.

Ces assises ont également été l'occasion de présenter, sous forme d'exposition, les premiers résultats de l'étude d'évaluation des services écosystémiques à l'échelle de la région Hauts-de-France pilotée par la DREAL avec l'appui de l'IRSTEA. L'objectif à terme est de proposer des outils permettant une meilleure prise en compte des services écosystémiques dans les évaluations environnementales. Les premiers résultats démontrent tout autant l'intérêt de cette approche que la variété des services rendus par les différents systèmes naturels et anthropiques.

Aider les décideurs locaux et les publics relais (privés et publics) à devenir acteur de la transition écologique

Outre la démarche des contrats de transition écologique (voir page 6), c'est principalement grâce au CERDD dont elle encadre l'activité aux côtés de la Région que la DREAL mène des actions dans ce domaine.

Le CERDD (Centre ressource du Développement Durable), créé en 2001, est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) piloté par l'État, la Région Hauts-de-France, l'Ademe et plusieurs collectivités locales, associations et partenaires privés. La vocation du CERDD est d'accompagner la généralisation du développement durable et la prise en compte du changement climatique. Il encourage la mobilisation des acteurs et leur pouvoir d'agir à travers plusieurs missions : veille, observation, analyse, animation, capitalisation, diffusion, accompagnement collectif des porteurs de projets, suivi et accompagnement des innovations.

Son action tournée en priorité vers les décideurs locaux et acteurs relais, des secteurs publics et privés, se décline dans différents domaines : projets territoriaux de développement durable, nouveaux modèles économiques, atténuation et adaptation au changement climatique, alimentation durable,... Le CERDD organise notamment des temps d'échange et d'information (ateliers-débats, séminaires, groupes de travail, ...) et pilote plusieurs dispositifs particuliers : ambassadeurs du



développement durable, le DDTour et l'Observatoire Climat.

Le CERDD a déployé son activité en 2018 en Hauts-de-France dans la continuité des programmes de 2017 avec une intensification du programme « adaptation au changement climatique » et une coloration « ODD » (Objectifs de Développement Durable) plus prononcée des productions.

L'activité du CERDD est spécifiquement dédiée à faire monter en compétences et connaissances les développeurs de la région Hauts-de-France, mais cela concourt de même à une forme de marketing territorial qui démontre que la région est celle du développement durable. Par exemple, les visites DDTour organisées en lien avec les offices de tourisme ont généré 78 visites pour 1700 visiteurs.

En terme de production, le CERDD cherche à mettre à disposition les ressources existantes mais aussi à identifier et co-produire les ressources manquantes afin d'accélérer les transitions vers le développement durable. Plusieurs sujets ont pu être explorés particulièrement et ainsi répondre aux besoins. On retiendra :

- l'adaptation au changement climatique, sujet moins investigué en général que celui de l'atténuation du changement avec une communauté d'acteurs qui cheminent collectivement,
- l'appropriation des énergies renouvelables (méthanisation), le CERDD a pu conseiller positivement l'écosystème d'acteurs autour du CORBI (Comité Opérationnel Régional Biométhane Injecté) face à l'émergence de tensions fortes en région sur ce sujet (levée d'opposants). l'appropriation citoyenne de la troisième révolution industrielle afin de mieux cerner les enjeux et les champs du possible pour amplifier le grand projet régional,
- la mise en œuvre des systèmes alimentaires territoriaux auprès de 9 territoires,
- la création d'une boîte à outils pour le déploiement de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération.

Le CERDD exerce sa mission d'aide à la décision par l'animation, les publications, le conseil mais aussi par l'observation des données. En 2018, l'Observatoire Climat a renforcé son ossature par la structuration de son système d'information et le déploiement de l'outil ESPASS (émissions indirectes et stockage de carbone dans les sols).

L'année 2018 a vu se concrétiser les adhésions au GIP de Douaisis Agglo, de la Fédération Départementale de l'Énergie de la Somme, du Syndicat d'Énergie de l'Oise, du Conseil Départemental du Pas-de-Calais et de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin.

Faciliter la participation de tous

- ◆ Éduquer le public en matière d'environnement et de développement durable

En 2018, les actions se sont inscrites dans un principe de continuité. Elles sont structurées autour :

- de la promotion de développement durable et la sensibilisation aux Objectifs de Développement Durable (ODD) auprès de multiples partenaires,

- du partenariat associatif et de l'aide aux actions éducatives qui cherchent à stimuler les pratiques éco-citoyennes.

Le partenariat avec l'éducation nationale s'est poursuivi par des actions de formation. Ces dernières se sont appuyées sur l'actualité des politiques publiques mais également sur les besoins remontés par les rectorats. Cette collaboration a permis d'accueillir à la DREAL Hauts-de-France, près de 40 conseillers pédagogiques du premier niveau en charge de l'EEDD issus de l'académie de Lille.

La journée de formation s'est organisée sur le thème de la ville durable et des ODD. Elle s'est déroulée autour de 2 temps de travail et d'échanges.

La matinée a été consacrée à des présentations et ateliers ; l'après midi à un DD Tour sur la Métropole Européenne de Lille « Les villes se métamorphosent ».

Les conseillers ont bénéficié d'une présentation de la Maison de Projet la Lainière par la Société d'Économie Mixte Ville Renouvelée et d'une visite de l'écoquartier.

Les actions éducatives en matière de développement durable se sont poursuivies cette année sur le périmètre de la nouvelle région grâce aux associations environnementales.

La DREAL a instruit favorablement 41 demandes de subventions sur 42 dossiers déposés ce qui représente un montant global de 217 000 € d'aides. L'éventail des actions accompagnées reste large (chantiers nature, sciences participatives, actions stimulant l'éco-citoyenneté, actions de sensibilisation auprès des populations les plus éloignées des préoccupations environnementales, santé et environnement ou insertion par l'EEDD ...).

- ◆ Accompagner et former les commissaires enquêteurs

Dans l'optique de sécuriser les enquêtes publiques et d'apporter les éléments de connaissance nécessaires à l'exercice de leur fonction, la DREAL pilote depuis plusieurs années le programme de formation des commissaires enquêteurs en lien avec les tribunaux administratifs de Lille et d'Amiens et les compagnies régionales de commissaires enquêteurs. Le centre de formation CVRH lui apporte son soutien.

Ce plan de formation s'articule autour d'un socle reconduit chaque année pour les nouveaux commissaires enquêteurs et de modules thématiques à destination des commissaires déjà confirmés.

Le socle comporte des formations indispensables pour prendre en main sa nouvelle fonction (le rôle du commissaire, l'enquête publique, le droit de l'environnement, ...).

Les modules thématiques traitent des domaines de la planification, de l'eau, des installations classées, de l'expropriation, des ICPE sur l'éolien, par exemple. En 2018, une nouvelle formation a été proposée aux commissaires enquêteurs, ayant pour thème les documents d'urbanisme.

Le plan de formation inclut également 2 rencontres d'information pour la totalité des commissaires enquêteurs, qui comprennent notamment des ateliers



où ces derniers peuvent débattre et échanger sur leurs pratiques autour des thèmes de la déontologie, de l'intérêt général ou de leur rôle.

Il comporte aussi un séminaire qui s'est tenu au centre historique minier de Lewarde en présence des deux présidents des tribunaux administratifs de Lille et Amiens. Plus de 200 commissaires enquêteurs étaient présents.

Ces journées permettent notamment d'attirer l'attention sur des actualités réglementaires, de faire passer des messages pour ajuster les pratiques professionnelles. Au total, 27 journées de formation ont été proposées et 211 commissaires ont participé au moins à une journée de formation (soit 75 % des commissaires de la région Hauts-de-France).

◆ Développer les actions écoresponsables

En tant que porteurs de la politique de développement durable, les DREAL déclinent depuis 2009 le Plan ministériel administration exemplaire (PMAE) à leurs activités en s'appuyant sur les principes de la norme ISO 14001 pour réduire l'impact environnemental de son fonctionnement.

Par ailleurs, la DREAL Hauts-de-France met en place de nombreuses actions écoresponsables.

A retenir :

- le passage au 100 % papier recyclé,
- la mise en place d'actions liées au Plan de déplacement (validé en septembre 2017), comme le déploiement des visioconférences, les animations du groupe vélo ou la promotion interministérielle de la plateforme Pass Pass Covoiturage pour les trajets domicile-travail,
- la réalisation du premier bilan des émissions de gaz à effet de serre de la DREAL au format Hauts-de-France,
- les semaines thématiques (développement durable, mobilité, déchets) qui ont été l'occasion de mettre en place de nombreuses actions de sensibilisation,
- les éco-gestes mensuels.

Rencontre avec les associations qui mènent des actions d'éducation au développement durable

La DREAL Hauts-de-France a organisé, le 4 octobre 2018, la nouvelle édition de la journée annuelle de rencontre avec les associations qui mènent des actions d'éducation, de sensibilisation et de protection de l'environnement.

Ce rendez-vous, qui a permis à plus de 40 associations de se rencontrer, était marqué cette année par le changement de lieux, le Jardin Mosaïc de Houplin-Ancoisne et par la collaboration des services «Risques» et «Eau et Nature» de la DREAL. Cette journée est un moment privilégié d'échanges entre les associations et l'administration.

Après une présentation de l'actualité du ministère et de la DREAL, les différents services présents ont souhaité faire le point sur les actions financées sur leurs budgets, ainsi que sur la nouvelle organisation commune mise en place pour le dépôt des demandes de subventions.

- Le service «Information - développement durable et évaluation environnementale» finance des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable et toute action favorisant l'information des citoyens et leur participation au débat public ouvert et de qualité ;
- Le service «Eau et Nature» finance des actions favorisant l'acquisition de connaissances, l'expertise et la mobilisation autour de la biodiversité ;
- Le service «Risques» finance des actions favorisant la santé-environnement, dans le cadre du 3^{ème} plan régional santé-environnement (PRSE3) des Hauts-de-France 2017-2021 ;
- Le pôle «Gestion financière» appuie les services dans la gestion des dossiers de subventions et le paiement des associations.

Au cours d'un temps d'échange libre, les services ont évoqué avec les associations les difficultés associatives rencontrées et ont ouvert les discussions sur des sujets d'actualités, tels que l'urgence climatique et le nouveau rapport du GIEC du 8 octobre 2018.

La journée s'est achevée par des ateliers. À travers 4 ateliers, les associations ont pu réfléchir :

- à la coordination d'un réseau de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) à l'échelle des Hauts-de-France ;
- à la structuration et la coordination de la formation à l'EEDD à l'échelle des Hauts-de-France ;
- à l'élaboration de partenariats entre l'État, les collectivités, les associations et les entreprises,
- et au traitement de la dimension économique et sociale dans l'EEDD.



Renforcer la sécurité des citoyens

Assurer la sécurité du citoyen est une mission essentielle de l'État. Cette mission de prévention des risques présente des enjeux d'autant plus forts que notre région est fortement industrialisée, sujette à des inondations et particulièrement dense.

Enjeux

La région Hauts-de-France est une des régions les plus concernées par la prévention des risques technologiques, avec 96 sites Seveso seuil haut et 60 sites Seveso seuil bas. L'inspection des installations classées a en charge l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de 49 plans de prévention des risques technologiques (PPRT). La région est également concernée par 12 nœuds d'infrastructures de transport de matières dangereuses.

Le service a en charge sur la région : 2380 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation et 413 ICPE soumises à la directive IED (les plus polluantes).

Ont été signés en 2018 : 59 arrêtés d'autorisation 318 arrêtés complémentaires d'autorisation, 35 arrêtés d'enregistrement et 224 arrêtés de mise en demeure.

L'héritage de l'exploitation des mines de houille se traduit dans de nombreuses communes par des risques d'effondrement ou de tassement au dessus des puits ou des galeries, par des échauffements de terrils ou bien encore par des émanations de grisou.

924 sites et sols pollués ou potentiellement pollués sont recensés dans BASOL.

Sécurité routière

Le contrôle en bord de route des véhicules de transport de marchandises et de voyageurs concerne chaque année plus de 7 600 véhicules qui empruntent chaque année les routes des Hauts-de-France et 4 400 demandes de transport exceptionnel sont instruites pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

S'assurer du bon fonctionnement des industries et réduire les impacts des pollutions

Toute exploitation industrielle susceptible de provoquer des pollutions ou des nuisances est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), et la mission de l'inspection des installations classées en DREAL consiste à prévenir et réduire ces nuisances afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique. 2380 établissements industriels sont soumis à autorisation dans la région.

Pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants, l'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service : 59 arrêtés d'autorisation ont été délivrés en 2018, ainsi que 318 arrêtés complémentaires d'autorisation.

En 2018, la DREAL a en outre effectué plus de 1600 inspections chez des industriels pour vérifier la conformité réglementaire et technique de leurs installations, sur des sujets aussi divers que les rejets dans l'air et dans l'eau, la maîtrise des déchets ou encore la prévention des risques accidentels.

Prévenir et limiter l'exposition aux risques technologiques

La prévention des risques et la protection des riverains aux abords des sites à hauts risques est un enjeu essentiel. La région est désormais couverte par 49 plans de prévention des risques technologiques (PPRT), dont 2 doivent encore être élaborés.

Suite à l'attentat du 26 juin 2015 contre un établissement Seveso en Isère et aux deux explosions criminelles sur un site pétrochimique à Berre l'Etang le 14 juillet 2015, les services de l'État sont restés fortement mobilisés en 2018 afin de renforcer la sécurité des sites Seveso contre les actes de malveillance. Par ailleurs, la stratégie de lutte contre l'incendie dans les dépôts de liquide inflammable, le risque inondation pour les sites Seveso, le respect des mesures de maîtrise des risques ainsi que les équipements sous pression dans les ICPE ont fait l'objet d'une attention particulière en 2018.

Prévenir les risques naturels et hydrauliques

Les risques naturels doivent être appréhendés à différentes étapes et grâce à différents outils, de la connaissance à la prévention, de la protection à l'adaptation. L'État, via la DREAL, les DDT(M) et les services préfectoraux en particulier, est présent pour accompagner les territoires dans l'appréhension globale de ces problématiques qu'il convient de traiter en lien avec leur aménagement.

- ◆ Faire évoluer la prévision des crues mise à disposition du citoyen

La DREAL Hauts-de-France abrite le Service de Prédiction des Crues (SPC) du bassin Artois-Picardie qui sur-



veille 11 cours d'eau en Artois-Picardie. Le SPC y définit chaque jour un risque de crue traduit par un niveau de vigilance (vert, jaune, orange voire rouge). La vigilance Crues fournit ainsi au citoyen une prévision des crues à échéance 24H via le site Internet www.vigicrues.gouv.fr, en permettant l'accès en temps réel aux données de hauteur d'eau. Une évolution importante s'est opérée fin 2018 avec l'affichage de prévisions graphiques sur 4 stations du réseau surveillé par le SPC. Ainsi, en plus des données en temps réel, des graphiques de prévisions sont disponibles à 24H. Il est prévu pour 2019 que 8 stations de mesure fassent l'objet d'un affichage de prévisions graphiques.

En outre, le SPC prépare des réponses réalistes aux évolutions fortes de la demande sociale en matière d'anticipation des crues soudaines et de leurs conséquences, par la prévision de l'enveloppe des zones inondées potentielles (au-delà des prévisions de hauteur d'eau dans les cours d'eau). Fin 2018, 33 cartes de ZIP étaient élaborées sur 7 tronçons de cours d'eau distincts.

- ◆ Adoption de la stratégie régionale des risques naturels Hauts-de-France

L'instruction du Gouvernement du 6 février 2019 fixe les thèmes prioritaires d'actions nationales en matière de risques naturels et hydrauliques pour 2019-2021. Parmi les missions prioritaires qu'elle fixe, on trouve :

- L'orientation et la structuration de la mise en œuvre de la prévention des inondations et des submersions ;
- La police des ouvrages hydrauliques, dans le contexte de la prise de la compétence Gemapi par les collectivités ;
- La préparation, la prévision et la gestion de crise « inondation ».

Ces missions doivent être formalisées à travers une stratégie triennale régionale (2019-2020-2021) dont l'élaboration en cours associe les services régionaux et départementaux et doit permettre d'arrêter des priorités plus locales.

- ◆ Labellisation des Programmes d'actions et de prévention risques cavités (PAPRICA) de Lille, premier dossier au niveau national

Le plan national cavité a initié des démarches PAPRICA, l'équivalent des PAPI (Programmes d'actions et de prévention des inondations), mais portant sur les risques liés à l'affaissement/effondrement de cavités souterraines (hors risques miniers). Après une phase de test en 2015, le premier dossier au niveau national a été déposé par la Ville de Lille début 2018 sur le territoire de la Métropole européenne de Lille (MEL). Il concerne 11 communes exposées au risque de mouvement de terrain lié aux anciennes carrières souterraines d'exploitation de la craie. La labellisation du PAPRICA de Lille a été notifiée par la DGPR le 9 octobre 2018 au préfet de région. Des actions sont d'ores et déjà engagées et notamment la mise en place d'un service commun visant à développer une démarche complète dans la



gestion de ce risque majeur : information, gestion et surveillance, planification de l'urbanisme, réduction de la vulnérabilité et valorisation du patrimoine souterrain. La DREAL Hauts-de-France, avec l'appui de la DDTM, a accompagné le porteur de projet dans cette démarche.

◆ Réfection de la digue des Alliés

L'opération de confortement et de réparation de la digue des Alliés s'est achevée en 2018. Ces travaux, qui sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la DREAL Hauts-de-France, représentent un effort financier de la part de l'État de plus de 14 millions d'euros et constituent une priorité de son action en région pour la sécurité des personnes en termes de risque de submersion marine. L'année 2018 a permis :

- d'aboutir à la signature de la convention de reprise de gestion de l'ouvrage de la digue des Alliés par l'EPCI compétent, et ce avec une anticipation de près de 5 ans de la loi MAPTAM, et en assurant une coordination des autres services et acteurs impliqués ;
- d'assurer dans de bonnes conditions cette reprise de gestion, notamment par l'élaboration d'un dossier d'ouvrage complet.

◆ Canal Seine Nord Europe

En 2019, le projet de canal Seine Nord Europe poursuit sa préparation avec le dépôt des premières demandes d'autorisation administrative pour les travaux préparatoires et la réalisation des premiers travaux d'aménagements environnementaux.

Prévenir les risques miniers

L'héritage de l'exploitation des mines de houille se traduit dans de nombreuses communes par des risques d'effondrement ou de tassement au dessus des puits ou des galeries, par des échauffements de terrils ou bien encore par des émanations de grisou.

Suites aux études d'aléas miniers portées à connaissance des élus sur l'ensemble du bassin minier, les services de l'État ont finalisé en 2018 l'élaboration de 3 plans de prévention des risques miniers (PPRM) du Nord. Les 5 PPRM approuvés couvrent 17 communes du bassin minier (sur les 164 communes concernées par un ou plusieurs aléas miniers et faisant l'objet de mesures de prévention). Ils sont l'aboutissement d'une démarche de concertation et d'élaboration engagée depuis 2008 avec les collectivités.

Contribuer à la sécurité routière

Afin d'améliorer la sécurité routière et les performances environnementales des véhicules, la DREAL :

- maintient une veille réglementaire en assurant un rôle d'animation et d'appui pour les préfetures tout en gérant le budget opérationnel du programme de sécurité routière ;
- contrôle sur les routes et en entreprises le respect de la réglementation du transport de marchandises et de voyageurs dans le domaine social, économique et environnemental ;
- vérifie la conformité des véhicules et de leurs équipements aux dispositions techniques du Code de la Route et à la réglementation relative au transport des matières dangereuses avant leur mise en circulation ;
- instruit les demandes de transports exceptionnels et vérifie que la circulation des convois ne créera pas d'insécurité routière sur les itinéraires proposés ;
- assure la surveillance des centres et des contrôleurs agréés pour le contrôle technique des véhicules lourds et légers.



Priorités 2019

- Réaliser le plan pluriannuel de contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement qui vise à inspecter les installations selon leurs enjeux.

Risques chroniques

- Mettre en œuvre la directive IED qui impose principalement la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles.
- Mettre en œuvre les actions du Plan de protection de l'atmosphère concernant les principaux émetteurs industriels de poussières au niveau régional.
- Effectuer au moins **700** contrôles inopinés sur les rejets dans l'eau, dans l'air et sur la légionellose, par des laboratoires d'analyse.
- Finaliser l'élaboration des Secteurs d'Information sur les Sols concernant les sites et sols pollués.
- Effectuer des contrôles chez les plus gros émetteurs de composés organiques volatils.
- Effectuer des contrôles sur la surveillance environnementale autour des sites industriels.
- Poursuivre les contrôles sur l'utilisation des substances chimiques au titre du règlement européen REACH.
- Mettre en œuvre le 3^{ème} Plan Régional Santé Environnement.
- Instruire les demandes d'allocation de quotas CO₂ dans le cadre du 4^{ème} système d'échanges de quotas d'émissions européen.

Risques accidentels

- Poursuivre les travaux d'élaboration des plans de prévention des risques technologiques et les mettre en œuvre.
- Effectuer une visite renforcée sur chaque site Seveso seuil haut, notamment sur la sûreté des installations, sur la maîtrise des risques liés au vieillissement des installations, ainsi que sur les mesures de maîtrise des risques.
- Poursuivre l'instruction des études de dangers des sites Seveso seuil bas et seuil haut.
- Poursuivre la mise en place des servitudes d'utilité publique pour les canalisations de transport régionales.

Risques naturels et hydrauliques

- Mettre en œuvre la Stratégie Régionale des Risques Naturels 2019-2021.
- Élaborer la stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte.
- Accompagner, en lien avec les DDT(M), les structures porteuses de PAPI en cours d'élaboration : PAPI Canche, PAPI Vallée Oise, PAPI Bresle-Somme-Authie et PAPI Verse, PAPI Boulonnais, PAPI Yser, PAPI Sambre.
- Faire connaître le dispositif PAPRICA au niveau régional.
- Contribuer au développement de la culture du risque.
- Exécuter le plan de contrôle des ouvrages hydrauliques de protection contre les inondations.
- Poursuivre l'accompagnement du transfert aux collectivités de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).
- Instruire les demandes des collectivités relatives aux systèmes d'endiguement de protection contre les inondations.
- Instruire les dossiers relatifs aux travaux du canal Seine Nord Europe.
- Assurer l'affichage graphique des prévisions sur 8 nouvelles stations du réseau de prévision des crues.
- Poursuivre de l'élaboration des cartes de zones inondées potentielles.

Risques miniers

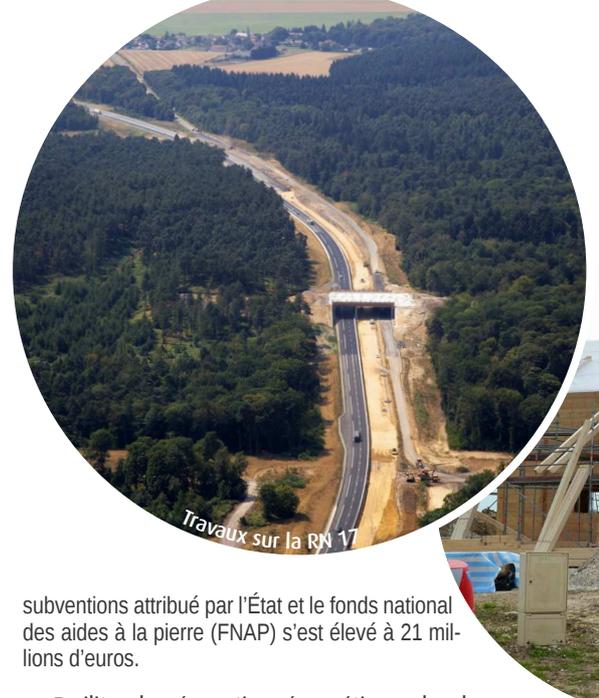
- Poursuivre la démarche de prévention des risques miniers et instruire les demandes déposées par les exploitants miniers.
- Accompagner les porteurs de projets situés en zone d'aléa minier.
- Veiller à la mise à jour des aléas miniers et des PPRMs approuvés
- Instruire les dossiers miniers : extension concession Désirée, projet géothermie de l'Hôpital de Lens.
- Étudier la mise en sécurité de puits de mines des Tertres à Hasnon afin d'engager les travaux en 2020.

Sécurité routière

- Réceptionner plus de 2 900 véhicules et inspecter 140 centres de contrôle technique de véhicules légers ou de poids lourds.

Favoriser le développement social et économique

La performance économique de nos entreprises, la protection de l'environnement et la justice sociale constituent les trois facettes d'un développement plus durable. Elles doivent avancer ensemble, au service des hommes et avec eux.



Enjeux

Logements

La demande de logement sociaux si forte du fait de la présence de nombreux ménages à faibles revenus et de la capacité insuffisante du parc locatif privé conduit leurs occupants à rechercher un logement social.

La construction de nouveaux logements sociaux est une priorité.

La rénovation du parc de logements privés est également un enjeu très fort dans la région qui compte une proportion très élevée de logements énergivores et très dégradés.

Transports

Afin d'améliorer la mobilité, il convient de décharger le réseau routier d'une partie des trafics qui l'engorgent par une politique multimodale à mettre en œuvre pour le fret et les voyageurs.

Par ailleurs, les politiques de gestion dynamique du réseau routier, de hiérarchisation des réseaux dans un système de transport collectif maillé et complémentaire, ainsi que les politiques de changement de comportement (covoiturage, modes actifs...) doivent être des priorités régionales pour améliorer l'accessibilité des territoires, en particulier ceux de l'aire métropolitaine lilloise, de la façade littorale et des territoires proches de l'Île-de-France.

Ce report modal répond à plusieurs enjeux portés par le ministère :

- la baisse des consommations énergétiques et des émissions de polluants,
- l'emploi en confortant les filières industrielles notamment le ferroviaire.

Le désenclavement des territoires ruraux est un enjeu d'équité territoriale qui passe notamment par l'aménagement de réseaux de transports sûrs et le soutien aux initiatives innovantes portées par les territoires.

Agir en faveur d'une offre de logements de qualité, durable et accessible

La DREAL Hauts-de-France, en association avec les DDT(M) de la région, a pour missions d'œuvrer à la satisfaction de la forte demande en matière de logement et d'agir en faveur du développement d'un habitat durable sur tout le territoire, contribuant à la lutte contre le dérèglement climatique, respectueux de la qualité du cadre de vie et de la mixité sociale. Elle contribue aux politiques en matière de création d'emplois en soutenant la construction et la rénovation des logements. Enfin, elle pilote, avec la DRJSCS, les DDCS et les DDT(M), les politiques sociales du logement dont l'objectif premier est de répondre aux besoins des populations les plus défavorisées.

Ces politiques sont élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs du logement et de l'hébergement, regroupés au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) présidé par le préfet de région. Le CRHH s'est réuni à de nombreuses reprises en 2018, en configuration plénière (3 en 2018), en bureau (6 en 2018), et en commission spécialisée (1 commission PDALAHPD + 1 commission copropriétés). Cette instance est également le lieu de mobilisation des acteurs de l'amélioration du parc privé, au travers notamment des aides de l'ANAH.

Se mobiliser face à la demande accrue de logements

- ◆ Produire une offre de logements sociaux adaptée aux besoins du territoire

En dépit de l'existence d'un parc régional de plus de 535 000 logements locatifs sociaux, le nombre de demandes de logement social non satisfaites reste proche de 180 000 demandeurs en attente au 31/12/2018 (+ 7 % sur 4 ans). Avec 56 000 attributions en 2018 (- 4 % sur 4 ans), en moyenne, un ménage attend 11 mois pour obtenir un logement social. C'est sur l'accès au logement social de petite taille que la tension est la plus critique : 7 demandeurs en attente pour 1 logement libéré.

La Métropole Européenne de Lille, les agglomérations d'Amiens et de Creil, et les pôles urbains du bassin minier et du littoral concentrent la plus grande partie des demandes de logements sociaux.

8 365 logements locatifs sociaux ont été financés dans la région Hauts-de-France en 2018 (- 3,9 % par rapport à 2017), dont 2 192 logements PLAI destinés aux ménages les plus modestes (+ 1,5%). Le montant total de

subventions attribué par l'État et le fonds national des aides à la pierre (FNAP) s'est élevé à 21 millions d'euros.

- ◆ Faciliter la rénovation énergétique des logements

La part des logements anciens est très importante dans la région Hauts-de-France : plus de 60 % des résidences principales de la région ont été construites avant 1975, date des premières réglementations thermiques. L'âge du parc est ainsi révélateur des enjeux de rénovation énergétique et de réhabilitation pour adapter le parc privé aux besoins des ménages.

En 2018, 6 592 logements privés ont fait l'objet d'une aide à la réhabilitation de l'ANAH dans la région (soit + 13 % par rapport à 2017) : 6 233 logements appartenant à des propriétaires occupants modestes (PO), 359 logements appartenant à des propriétaires bailleurs (PB).

Concernant le programme « Habiter Mieux » visant la rénovation énergétique, une forte hausse du nombre de logements rénovés a été observée par rapport à 2017. 5 615 logements ont bénéficié d'une aide, dont 4 413 sur Habiter Mieux Sérénité et 1 202 sur Habiter Mieux Agilité. Depuis 2011, 26 350 logements ont ainsi été subventionnés dans la région. Le gain énergétique moyen conventionnel obtenu à l'issue des travaux est de 42,9 %, nettement supérieur au seuil de 25 % exigé.

- ◆ Garantir un processus d'attributions des logements sociaux transparent et équitable dans un objectif de mixité sociale

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) et la loi Égalité Citoyenneté ont modifié en profondeur les modalités de gestion de la demande de logement social.

La réforme de la politique d'attribution poursuit également un objectif de mixité sociale. De nombreux travaux ont été engagés en région, associant les collectivités locales, les bailleurs sociaux et les services de l'État. La plupart des EPCI régionaux sont compétents pour fixer, de manière partenariale, les orientations en matière d'attribution à travers les conventions intercommunales du logement, les plans de gestion partagée de la demande. Les conférences intercommunales du logement, instances de gouvernance de la politique d'attribution qui réunissent les préfets de département, les présidents d'EPCI, les maires et les acteurs du logement social, continuent de se mettre progressivement en place en région : + de 70 % des EPCI concernés par la réforme en Région ont créé leur conférence intercommunale du logement.



◆ Relancer la construction, accompagner les entreprises

La reprise du secteur de la construction entamée en 2016 et poursuivie en 2017 a connu un coup d'arrêt en fin d'année 2018 : le nombre de logements mis en chantier en 2018 (22 500) a diminué de 7,4 % en Région (- 7 % France entière). Le nombre des logements autorisés (29 900) s'est néanmoins maintenu (+ 1,4 % par rapport à 2017), dans un contexte national de contraction (- 7,1 % France entière).

Bien qu'en diminution, la production régionale de logements reste cependant assez proche des besoins estimés à 23 500 logements par an.

◆ Accompagner les professionnels du bâtiment pour des constructions de qualité

Dans un contexte où l'environnement, les préoccupations de santé, de sécurité et d'insertion sociale sont des enjeux majeurs, la nécessité d'améliorer la qualité des bâtiments n'est plus à démontrer. La DREAL Hauts-de-France assure donc une veille technique et réglementaire qu'elle valorise au travers d'une lettre d'information à l'attention des professionnels (2 lettres «Qualité de la Construction» en 2018).

Par ailleurs, elle organise des réunions d'animation et d'échanges avec les services de l'État concernés et les organisations professionnelles.

L'expérimentation de la future réglementation environnementale des bâtiments neufs, mise en place en 2017 avec les bailleurs HLM s'est poursuivie en 2018 : un 2^{ème} appel à projet E + / C- (label «bâtiment à énergie positive et réduction carbone») a été lancé en 2018. Un retour d'expérience a été organisé en comité des professionnels avec les maîtres d'ouvrage lauréats et les professionnels du bâtiment.

Par ailleurs, la DREAL a repris l'animation des correspondants et instructeurs accessibilité des DDT(M).

◆ Contrôler la qualité des constructions neuves

En 2018, 13 contrôles des règles de la construction (équivalents à 204 logements) ont été menés par la DREAL sur des logements neufs (collectifs, individuels ou mixte individuel/collectif). Au total au niveau régional, ce sont 138 contrôles qui ont été réalisés (30 % dans l'individuel et 70 % dans le collectif ou dans des programmes mixtes), avec l'intervention du CEREMA, des DDT(M) de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.

Les non-conformités les plus courantes concernent l'aération, l'accessibilité aux personnes handicapées, la sécurité en cas d'incendie et l'isolation thermique.



Priorités 2019

- Poursuivre le partenariat de qualité avec les acteurs locaux des politiques du logement.
- Faciliter l'accès et le maintien dans le logement.
- Œuvrer à la production de logements, notamment sociaux.
- Promouvoir les politiques de qualité de la construction.
- Susciter et aider à la rénovation du parc de logements anciens, notamment sur le plan énergétique et de lutte contre l'habitat dégradé et indigne.
- Produire de la connaissance sur les marchés locaux de l'habitat.
- Contribuer à la mise en œuvre des plans «logement d'abord» et «initiatives copropriétés».
- Répondre aux attentes des usagers et des citoyens en adaptant la mise en œuvre de la politique multimodale en région en aboutissant avec les partenaires à la révision du volet mobilité du CPER 2015-2020.
- Poursuivre la modernisation du réseau ferroviaire et de la mise en place de nouvelles offres de service : en particulier, poursuivre la régénération de l'étoile de St Pol en lançant la phase réalisation de la Branche St Pol-Béthune et des études opérationnelles de régénération de la ligne Douai-Cambrai ou encore des travaux de la phase 2 du nœud de Creil, préparer l'enquête publique du projet de ligne nouvelle Roissy-Picardie et le lancement de la phase de réalisation de la ligne Valenciennes Blanc-Misseron.
- Poursuivre l'aménagement du réseau fluvial dans la perspective de l'arrivée du canal Seine Nord Europe et accompagner la démarche Grand Chantier. Les travaux de réaligage de la Lys à 4000 t seront lancés dès cette année. Par ailleurs, afin de redynamiser les territoires et comme l'État s'y est engagé dans le PACTE de la Sambre-Avesnois-Thiérache, les travaux de remise en navigation de la Sambre à l'Oise seront également lancés.
- Accompagner les politiques en faveur des modes actifs en mettant en œuvre les actions du plan vélo gouvernemental et en particulier l'Appel à Projet « Fonds Mobilités Actives » permettant le financement de pistes cyclables pour aboutir à un maillage et une continuité cyclable pertinente et favorisant le report modal.
- Poursuivre l'aménagement du réseau routier national : urbain en traitant les points durs de congestion et de sécurité routière en articulation avec les réseaux des collectivités ; interurbain en adaptant le niveau de service des infrastructures aux enjeux de transit et de désenclavement des territoires. En particulier, il s'agit de poursuivre les travaux d'aménagement à 2x2 voies de la RN17 entre Vimy et Avion, de démarrer les travaux de la déviation de Péroy-les-Gombries de la RN2, d'élaborer les études de conception détaillées de la déviation d'Avesnes-sur-Helpe de la RN2 et de mener les études nécessaires à la mise en œuvre des engagements de mise à 2x2 voies de la RN2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe.
- Poursuivre les politiques de changement de comportement de la mobilité en promouvant l'observatoire régional des transports et en accompagnant les innovations en matière de déplacements notamment dans le cadre des orientations de la prochaine Loi d'Orientation des Mobilités.



Permettre aux activités économiques régionales d'être performantes, propres et sûres dans un contexte de concurrence loyale impliquant une qualité et une rapidité d'instruction encore améliorées

◆ Accompagner et contrôler les entreprises de transport

La DREAL a également développé les actions réalisées dans un cadre interministériel pour lutter plus efficacement contre la fraude, le travail illégal ou le non respect des règles relatives au travail détaché. Ces actions ont visé plus particulièrement les entreprises de transport ayant recours massivement à des prestataires des pays de l'Est afin de rechercher les fraudes au travail dissimulé, à la TVA ou l'exercice illégal de la profession. Les secteurs du transport public particulier de personnes et du transport d'hydrocarbures ont également fait l'objet d'actions ciblées. Par ailleurs, des actions ont été menées visant les transports de déchets d'activités de soins à risques infectieux et de feux d'artifice.

En 2018, outre le contrôle sur route de 7 653 véhicules de transport routier, 223 contrôles ont été réalisés par la DREAL en entreprise, permettant de contrôler au total 345 000 journées de travail.

◆ Améliorer les réseaux routiers et ferroviaires nationaux

L'état conduit la politique d'investissements sur le réseau routier structurant dans le cadre des 2 CPER et en assure la maîtrise d'ouvrage.

En 2018, plusieurs projets ont franchi des étapes déterminantes :

- Les travaux d'aménagement à 2x2 voies de la RN17 entre Vimy et Avion sont entrés dans une phase active avec la mise en service en juillet 2018 de la section aménagée en rase campagne. L'aménagement de ce chaînon manquant de l'axe Arras-Lens améliorera les conditions de circulation et de sécurité routière au quotidien pour les 25 000 usagers qui l'empruntent chaque jour, principalement pour les déplacements domicile-travail.
- Les déviations de Gondreville et Vaumoise ont été mises en service le 19 décembre 2018. Ce sont ainsi 7 km supplémentaires de RN 2 à 2x2 voies qui ont été aménagés et qui permettent désormais à plus de 15 000 véhicules par jour, dont 2 700 poids lourds, de contourner les communes et l'ancien passage à niveau. Les travaux, débutés en 2013 par la construction d'un ouvrage d'art de franchissement de la voie ferrée Paris-Laon, se sont poursuivis avec la requalification de l'échangeur de Vauciennes et la construction de 3 ouvrages d'art supplémentaires pour le rétablissement des voiries locales. Deux passages grande faune de 40 m et 25 m de largeur ont également été prévus pour rétablir le passage des animaux en traversée du bois de Tillet. La phase de réalisation des terrassements et des chaussées s'est déroulée entre 2016 et 2018 et s'est achevée à l'automne 2018 avec la finalisation des équipements de sécurité et de signalisation.

Le 15 septembre 2018, la DREAL a participé aux journées européennes du patrimoine en communiquant vers le public sur la réalisation de ces deux projets routiers. Plus de 160 personnes ont été accueillies sur ces chantiers ouverts au grand public ce qui a permis de présen-

ter différentes thématiques autour des chantiers (archéologie, ouvrages d'art, aspects environnementaux, bruit,...).

Le 7 novembre 2018, le Pacte pour la réussite de la Sambre - Avesnois - Thiérache a été signé en présence du président de la République. Ce Pacte valide le démarrage des travaux du contournement d'Avesnes-sur-Helpe dès 2021, le lancement des études et la finalisation des acquisitions foncières sur la section entre Avesnes-sur-Helpe et Beaufort et la préparation de l'aménagement à 2x2 voies entre Laon et Avesnes-sur-Helpe, avec une enveloppe consacrée à une première phase de travaux. La DREAL assure la maîtrise d'ouvrage de ces opérations.

L'État suit et coordonne les études d'investissement sur le réseau ferroviaire national en lien avec les partenaires que sont la Région et SNCF Réseau. L'année 2018 a été marquée sur le plan ferroviaire par la poursuite des opérations inscrites au CPER 2015-2020, avec notamment l'engagement de la phase réalisation de l'opération de modernisation de la branche St Pol-Etaples de l'Etoile de St Pol, ainsi que l'engagement des études de régénération des lignes de desserte fine du territoire que sont Crépy-Laon et Abbeville-Eu.

Les études opérationnelles pour la création d'une ligne nouvelle entre Creil et l'aéroport de Roissy se sont poursuivies en 2018.

De même que dans le cadre du Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée, la mise en accessibilité PMR des gares en région se poursuit avec l'engagement des études sur celles de Cambrai, Béthune et Amiens et des travaux sur celles de Saint-Quentin, Arras, Lille et Libercourt.

La DREAL a participé également aux réflexions prospectives sur le devenir des lignes de desserte fine du territoire menacées de fermeture à court et moyen termes dans le cadre de groupe de travail partenariaux afin d'établir les diagnostics sur l'état et la performance des lignes ainsi que sur les dynamiques territoriales.

En matière d'investissements, les montants engagés et dépensés sur la grande région sont :

- Développement du réseau routier national : 20 M€ engagés, 37,6 M€ payés et injectés dans l'économie.
- Réseau ferroviaire : 10,6 M€ engagés et 10,3 M€ payés.

◆ Développer le trafic fluvial et maritime, le multimodal

Dans le cadre de la démarche Grand Chantier, la DREAL a participé à l'ensemble de la démarche tout au long de 2018. La DREAL a mené une série de rencontres avec les professionnels de la mobilité des salariés et du logement. La définition d'un site internet à destination des salariés en mobilité a été réalisée et une convention de partenariat avec la Société du Canal a été établie.

En 2018, la DREAL a participé aux réflexions concernant l'impact sur le réseau routier du projet de développement des terminaux à conteneurs et la création de zones logistiques au port de Dunkerque suite au débat public de 2017 dans le cadre du projet CAP 2020 porté par le Grand Port Maritime de Dunkerque. Par ailleurs, la DREAL a suivi les travaux relatifs aux ouvrages d'art du canal exutoire du GPMD.

En 2018, la société de projet créée pour la construction du canal Seine Nord Europe a réalisé les études de conception détaillées du premier secteur qui sera réalisé et a pré-



paré les dossiers de demandes d'autorisation administrative au titre du code de l'environnement dont la procédure sera instruite en 2019. La DREAL assure une coordination des services instructeurs de l'État. La société de projet a également poursuivi la réalisation des premiers travaux d'aménagements environnementaux.

L'État accompagne les politiques de report modal vers le réseau ferroviaire. En 2015, le Secrétaire d'État aux transports a relancé le projet d'autoroute ferroviaire atlantique en lien avec le gouvernement espagnol. En 2018, la DREAL a participé au lancement de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Ministère des transports et contribué à l'analyse des réponses remises par les parties intéressées par la mise en œuvre de ce service.

◆ Soutenir une politique de mobilité durable

L'État accompagne les collectivités locales et les autorités organisatrices de la mobilité en région pour le développement de l'usage des transports collectifs et le changement de comportement dans la mobilité au quotidien. La DREAL a accompagné les collectivités dans le cadre d'un soutien financier aux projets de transports collectifs urbains avec la réalisation des travaux pour la mise en œuvre d'un nouveau réseau de bus à haut niveau de service (BHNS) dans les agglomérations de Dunkerque (mis en service en septembre 2018), des agglomérations de Béthune, Lens, Hénin Beaumont et Bruay et de l'agglomération d'Amiens (ces derniers seront mis en service au 1^{er} semestre 2019). 31 M€ ont ainsi été engagés en 2018 via l'AFITF pour le réseau « Bulles » du SMTAG.

Depuis 2018, la DREAL accompagne également sur la promotion des modes actifs dans les déplacements du quotidien notamment via des financements dans le cadre de la résorption des points durs de franchissement d'infrastructures du réseau national.

Ainsi, l'État a engagé 730 000 € en 2018 sur trois projets emblématiques : la passerelle enjambant la Scarpe près d'Arras, l'aménagement du secteur du pont de Fives à Lille-Flandres et la desserte du pôle d'excellence Euratechnologies à Loos.

Par ailleurs, la DREAL et l'INSEE ont réalisé une étude permettant l'élaboration d'un diagnostic sur les enjeux de la mobilité en lien avec les caractérisations sociales des habitants du territoire d'Amiens Métropole.

Plusieurs synthèses ont été publiées : «covoiturage A25», «dynamisme A25» et une plaquette sur la base régionale d'offre en transport en commun. La DREAL a également réalisé des études dans le cadre de la démarche grand chantier du canal Seine-Nord Europe concernant l'accessibilité des gares proches des chantiers à venir.

La DREAL a présenté lors d'une conférence sur la mobilité intelligente à Paris (salon ATEC ITS) le retour d'expérience lié à l'enquête sur les flux de circulation des poids lourds à l'échelle de la métropole européenne de Lille réalisée grâce à la technologie LAPI.

Dans le cadre d'un programme d'action visant à améliorer l'accessibilité à la métropole lilloise, en partenariat avec la Métropole Européenne de Lille et la DIR Nord, la DREAL a poursuivi les réflexions visant à développer le covoiturage et l'utilisation des transports en commun en étudiant l'opportunité de voies réservées sur le réseau routier national, à réguler le transit de poids lourds en étudiant le trafic de poids lourds dans l'aire métropolitaine en lien avec les partenaires belges et

à traiter les points de congestion récurrents en terme d'infrastructure.

L'Observatoire Régional des Transports Hauts-de-France, dont la DREAL assure le secrétariat a pour vocation de développer la connaissance sur les transports et la mobilité. En 2018, ont été publiés trois lettres de l'ORT, une édition des chiffres clés des transports, une enquête sur les réseaux de transports collectifs dans la Région et un rapport d'étude sur les enjeux liés à la logistique urbaine dans les petites et moyennes agglomérations de la région. L'ORT a également organisé 2 demi-journées sur cette thématique.

L'ORT s'est également doté d'un compte Twitter et a publié plus de 20 articles sur son site internet en 2018.

Renforcer les partenariats avec les acteurs économiques

La DREAL a contribué, avec la DIRECCTE, à la mise en place de l'outil RESO (Rapprocher les entreprises des solutions optimales).

Sa finalité est d'équiper les visiteurs d'entreprises (DIRECCTE, CCI, Région..) d'un outil support pour conseiller et accompagner au mieux les entreprises, et notamment les TPE et PME. Durant toute l'année 2018, le dispositif a été déployé à l'échelle de la région avec succès.

La DREAL a poursuivi son partenariat notamment pour équiper l'outil de manière à ce que les conseillers puissent devenir porte parole de dispositifs en matière de transitions énergétique et écologique ou trouver les réponses aux questions que les entreprises se posent en la matière.

Soutenir la coopération transfrontalière au service des enjeux portés par la DREAL

Parmi les enjeux portés par la DREAL, nombreux sont ceux qui imposent des partenariats avec les services et organisations des pays et régions du Nord-Ouest de l'Europe, la Belgique en particulier, avec laquelle les Hauts-de-France partagent 350 km de frontière.

Les structures de coopération et projets à différentes échelles sont multiples. En 2018, la DREAL a plus particulièrement contribué aux actions suivantes :

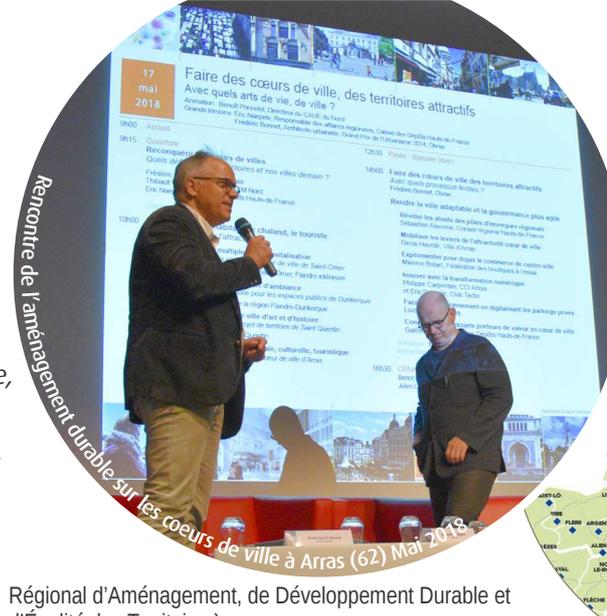
- Les échanges avec la Flandre Occidentale sur les stratégies respectives de protection du littoral et sur les moyens de gestion du trait de côte compte tenu de la prévision d'élévation du niveau de la mer et des risques engendrés sur les zones de polders et territoires urbanisés du littoral.
- La mise en place d'un groupe projet franco-belge pour examiner les conditions d'évolution de l'itinéraire des poids lourds en transit par la Métropole Européenne de Lille. Ce groupe piloté par la DREAL a produit un rapport d'étape qui présente la richesse des échanges et les pistes de travail qui seront poursuivies.
- La DREAL contribue aussi aux réflexions transfrontières conduites par l'Eurométropole pour renforcer la cohérence des organisations multimodales de transports et leur niveau de service.

Enfin, dans un contexte européen marqué par le Brexit, la DREAL est intervenue pour soutenir les actions conduites par le Préfet de région pour anticiper et maîtriser les conséquences pour notre territoire.



Promouvoir un aménagement durable du territoire

Afin de s'inscrire dans les enjeux de la transition énergétique et écologique, et ce dans une région soumise à de fortes pressions urbaines, agricoles et industrielles, le levier de l'aménagement du territoire est incontournable et doit permettre d'articuler les logiques de développement et les logiques de mobilité, de veiller à l'optimisation de l'usage du sol, à la préservation des ressources, d'organiser la multi-fonctionnalité des espaces et la concentration des fonctions pour une meilleure attractivité.



Enjeux

Depuis 20 ans, des espaces agricoles ou naturels ont été supprimés et artificialisés pour une surface équivalente à plus de huit fois la ville de Lille.

Lutter contre l'étalement urbain est prioritaire ainsi que recycler les friches et délaissés urbains. Un objectif de division par trois du rythme d'artificialisation annuelle des sols semble constituer une cible pertinente et accessible. Cela suppose de décliner cette ambition à toutes les échelles (de l'infra-régionale à celle des quartiers) en l'adaptant aux contextes locaux, et dans toutes les démarches (planification d'urbanisme, soutien financier, ingénierie).

Développer une ville dense et durable, riche d'écoquartiers innovants, adaptée aux effets du réchauffement climatique.

Intégrer à l'échelle locale et le plus en amont possible l'ensemble des enjeux nature, paysage, eau, énergie, climat, air, bruit, déchets, aménagement durable, mobilité, risques.

Favoriser la diffusion et le partage de l'information, notamment environnementale, et faire progresser les capacités d'expertise collective.

Agir pour préserver l'environnement et favoriser le développement durable

L'évaluation environnementale conduit à identifier les effets prévisibles sur l'environnement des projets, des plans et des programmes avec pour objectif d'en améliorer la conception par la prise en compte des enjeux environnementaux en amont des décisions. Pour ce faire, le code de l'environnement impose sa réalisation sur les plans et programmes, et les projets dont l'importance et la nature peuvent avoir des incidences sur l'environnement et la santé ; ces projets, plans et programmes font l'objet d'une consultation de l'autorité environnementale.

La DREAL instruit et contribue aux avis émis par les différentes autorités environnementales sous plusieurs formes :

- l'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une évaluation environnementale :
 - 392 décisions sur les projets ont été émises en 2018 par le préfet de région ;
 - 305 décisions sur les plans et programmes ont été émises en 2018 par la mission régionale de l'autorité environnementale ;
- la production d'avis sur la qualité du rapport environnemental ou de l'étude d'impact et sur la prise en compte de l'environnement avant la consultation du public (73 avis sur les plans et programmes et 139 sur les projets ont été émis par la mission régionale de l'autorité environnementale en 2018).

L'année 2018 a été marquée par la reprise des avis de l'autorité environnementale sur les projets par la mission régionale de l'Autorité Environnementale, le conseil d'Etat ayant annulé le 6 décembre 2017 la désignation du préfet de région comme autorité environnementale.

Porter une politique foncière au bénéfice des territoires

Au niveau national, l'artificialisation des sols et l'étalement urbain ont été identifiés comme des sujets majeurs en 2018, responsables d'une dégradation importante du fonctionnement des écosystèmes et de l'érosion de la biodiversité. Ce constat, intégré au Plan biodiversité, a conduit le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire à proposer la définition d'objectifs chiffrés et d'une trajectoire pour atteindre un objectif de zéro artificialisation nette, c'est-à-dire un équilibre entre urbanisation et sols rendus à l'agriculture, la forêt ou la nature.

Cette actualité nationale est également un sujet d'actualité au niveau régional avec la définition par la région Hauts-de-France d'objectifs de limitation de l'artificialisation dans le cadre du SRADDET (Schéma

Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

L'artificialisation des sols est due pour une majeure partie en Hauts-de-France à l'urbanisation de terres naturelles, agricoles ou forestières. Celle-ci présente l'inconvénient d'être soit définitive, soit très difficilement réversible. Dès lors, s'interroger sur le phénomène d'urbanisation dans les Hauts-de-France permettra d'identifier les pratiques actuelles et leurs effets positifs ou négatifs. Ceci apparaît d'autant plus nécessaire que la région affiche un besoin annuel de 23 500 logements.

Le diagnostic foncier régional engagé en 2018 par la DREAL et qui sera finalisé au début du second trimestre 2019 répondra aux questions de la périurbanisation dans la région ; ce diagnostic mené en concertation avec les DDT(M), l'EPF, le conseil régional et avec l'appui du CEREMA, abordera également les dynamiques de renouvellement de la ville sur elle-même et analysera le marché du foncier et plus spécifiquement les terrains non bâtis afin d'observer les prix et les volumes de ces fonciers destinés à l'urbanisation, ainsi que leur évolution en région .

Accompagner les territoires dans leur stratégie de développement et d'aménagement et la réalisation de leurs projets d'aménagement

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), élaboré depuis 2 ans par les services du Conseil Régional en lien avec les services de l'État, sera à approuver par le préfet de région. Dans cette perspective, l'État veille à être garant de la procédure tout au long de la démarche et à exercer pleinement son rôle de personne publique associée. La DREAL a donc participé aux réunions organisées par le conseil régional mais également aux autres réunions officielles telles que les conférences territoriales de l'action publique en 2018. Elle a participé aux réunions techniques sur les diverses thématiques du SRADDET.

Enfin, la DREAL a mis à jour régulièrement le porter à connaissance qui regroupe toutes les informations utiles à l'exercice de la compétence d'élaboration du SRADDET par le conseil régional.

Par ailleurs, la DREAL veille à produire les éléments de pédagogie permettant de faciliter la mise en œuvre et la prise en compte des enjeux régionaux en matière d'aménagement du territoire dans les documents d'urbanisme et a produit des avis techniques sur les documents.



Renforcer un réseau pour un aménagement durable des territoires

La DREAL a mis en oeuvre des actions concrètes pour promouvoir les échanges entre les partenaires des Hauts-de-France.

Ainsi, la DREAL a contribué à l'animation du club PLUI, qui s'est réuni 2 fois à l'échelle des 3 départements de l'ex-Picardie, autour des thématiques des patrimoines et paysages et de la mobilité.

Concernant la Ville Durable, la commission régionale Ecoquartiers, organisée par la DREAL, a proposé d'attribuer le label EcoQuartier - étape 2 à la commune d'Anor, pour son projet de requalification du site de la Verrerie Blanche. Cette proposition a été suivie par la commission nationale. La DREAL poursuit également l'accompagnement du projet Ecocité de la MEL. Une nouvelle action, portant sur la construction d'un tiers-lieu sur le site de Fives Cail, a pu être contractualisée en 2018.

La DREAL maintient son soutien, avec les DDT(M), au travail en réseau engagé par les 8 agences d'urbanisme des Hauts-de-France.

En matière d'aménagement durable, les services «aménagement» de la DREAL et des DDT(M), accompagnés par la DHUP (Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages) et le CVRH d'Arras, ont organisé une action de formation interne sur l'accompagnement à l'émergence de projets d'aménagement durable. En mobilisant les connaissances collectives et l'expertise des intervenants, des réponses opérationnelles ont pu être apportées aux participants, sur des projets concrets, qu'ils suivent dans le cadre de leurs missions.

Suite à l'annonce des lauréats (21 projets en Hauts-de-France) et au lancement du programme Action Cœur de Ville, la DREAL participe au comité régional d'engagement, qui réunit l'ensemble des partenaires financeurs. Ce comité a notamment analysé et validé les 21 conventions-cadres, qui ont pu être signées à l'automne 2018.

Promouvoir l'économie circulaire

Depuis 2017, la DREAL a accompagné le Conseil régional dans l'élaboration de plusieurs parties du plan de prévention et de gestion des déchets (état des lieux des gisements et des installations, prospective sur les gisements, économie circulaire et développement de filières, déclinaison de quelques objectifs environnementaux comme la division par 2 du recours à l'élimination d'ici à 2025). Ce document a recueilli un avis positif lors de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du 15 octobre 2018. Il est entré



Priorités 2019

- Définir les attendus de l'État sur le futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires des Hauts-de-France.
- Accompagner le conseil régional dans la finalisation de son plan régional de prévention et de gestion des déchets.
- Contribuer à la mise en œuvre de la feuille de route «économie circulaire».
- Finaliser et mettre en œuvre la stratégie foncière régionale.
- Promouvoir la qualité des documents d'urbanisme et les réflexions à la bonne échelle.
- Poursuivre les actions de promotion de la ville durable, en instaurant un lieu d'échanges avec les aménageurs et en identifiant des leviers d'incitation pour des projets d'aménagement porteurs d'innovation en région.
- Assurer la mission régaliennne d'autorité environnementale pour le compte de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale.

aujourd'hui dans sa phase de consultation (conseils régionaux limitrophes, Belgique, EPCI à compétence collecte et traitement, préfet de région) avant évaluation environnementale et enquête publique. Il devrait être adopté par l'organe délibérant de la Région d'ici à la fin de l'année 2019.

Les travaux relatifs à la valorisation des sédiments de dragage et de curage ont été poursuivis en 2018. La DREAL a ainsi participé aux programmes de recherches pilotés par la région (Sédimentaires) et par VNF pour améliorer la gestion de ses déchets (projet Alluvio).

Elle a par ailleurs piloté la rédaction d'un projet d'engagement pour la croissance verte pour la valorisation à terre des sédiments de curage/dragage. Ce document, consensuel à l'échelle régionale, est en cours de relecture par l'Administration centrale.

Enfin, la DREAL a piloté les études lauréates de l'appel à projet du CGDD au titre de l'année 2018 (étude de préfiguration de l'observatoire régional déchets, enquête flash INSEE sur les déchets d'activités économiques).

La première étude a été confiée à l'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France. Elle a plusieurs objectifs, comme étudier l'opportunité de la création d'un dispositif partenarial d'observation (missions, parties prenantes, moyens, plus-values attendues, etc.) et proposer plusieurs scénarios d'organisation (exemple : rattaché à une entité physique, reposant sur une gouvernance éthérée). 3 réunions techniques ont été menées avec les parties prenantes (Région, Ademe, Insee) en 2018. Elle doit être finalisée d'ici à la fin du premier trimestre 2019 et sera ensuite versée à la CCES du PRPGD (plan régional de prévention et de gestion des déchets) dans sa formation « suivi ».

La seconde étude, menée par l'Insee, suit un protocole expérimental pour aboutir à des résultats sur une année. Elle vise à améliorer la connaissance des déchets produits par certaines activités économiques (commerce, service). 5 réunions techniques ont été menées avec les parties prenantes (Région, Insee) en 2018 ayant permis d'élaborer/de consolider la méthode et le questionnaire, et d'obtenir un avis positif dans le cadre de la réunion d'opportunité locale. Ses résultats sont attendus d'ici à la fin de l'année 2019.

Promouvoir l'économie sociale et solidaire (ESS)

Pour rappel, l'ESS dispose de nombreux atouts pour mettre en œuvre la transition écologique et solidaire. Elle constitue, de par ses valeurs, une économie plus durable qui se soucie davantage de l'humain, de son environnement et dont l'impact social est positif.



Elle permet la territorialisation des activités, le développement de la « coopération territoriale économique » qui profite à tout un territoire et permet une répartition plus équitable des revenus.

Elle favorise les relations de proximité, l'engagement citoyen, elle participe au dynamisme social d'un territoire. Elle permet de répondre à des enjeux environnementaux, de santé, de vieillissement de la population, d'éducation.

En Hauts-de-France, l'ESS représente plus d'un emploi régional sur dix : en 2014 la part de l'économie sociale dans l'emploi salarié représente 11,2 % avec 208 100 emplois (essentiellement dans des associations).

En 2018 la DREAL a poursuivi ses missions de soutien au développement l'ESS à travers notamment :

- sa participation à la rédaction de la feuille de route 2018-2019, annexée à la convention d'agrément de la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire des Hauts-de-France (CRESS) signée par le préfet. Cette feuille de route a vocation à donner

des grandes orientations à la CRESS : poursuite de son travail de maillage du territoire, intensification de la présence de l'ESS dans la commande publique à travers les clauses d'insertion, stimulation de l'innovation sociale des acteurs de l'ESS, stimulation de la création d'emploi dans le secteur ESS ;

- le financement et le pilotage d'une étude visant à recenser les acteurs de l'ESS particulièrement impliqués dans la transition écologique et la valorisation d'initiatives sur la région ;
- sa participation à l'animation et à la dynamique du Siilab, « laboratoires d'innovations territoriales » regroupant des acteurs publics et privés autour de projets ayant vocation à soutenir et développer l'ESS en Hauts-de-France ;
- sa participation à la 2^{ème} conférence régionale de l'ESS en novembre 2018, conférence co-organisée par l'État et la Région pour débattre de la stratégie régionale de l'ESS, en organisant une table ronde sur la thématique de la transition écologique et solidaire.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



La mise en œuvre des objectifs de développement durable en France

Le Forum politique de haut niveau 2018 se penchera sur les ODD dédiés à l'eau (ODD 6), aux énergies propres et d'un coût abordable (ODD 7), aux villes et territoires durables (ODD 11), à la consommation et à la production responsables (ODD 12), à la biodiversité terrestre (ODD 15) et aux partenariats (ODD 17).





FOCUS

Économie sociale et solidaire : économie durable de demain ? 2^{ème} conférence régionale

La DREAL Hauts-de-France a co-organisé la 2^{ème} conférence régionale de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui s'est tenue à Amiens le 29 novembre 2018.

Cette conférence, prévue par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS et organisée tous les deux ans par l'État et la Région, doit permettre aux participant-e-s de débattre des orientations, des moyens et des résultats des politiques locales de développement de l'ESS. Elle réunit notamment les membres de la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), les réseaux locaux d'acteur-ric-e-s de l'ESS, les représentant-e-s des collectivités territoriales concernées ainsi que les partenaires sociaux concernés.

Cette année, elle s'est organisée autour de quatre tables rondes thématiques :

- *L'ESS en Hauts-de-France, 4 ans après la loi,*
- *Performance économique, culture entrepreneuriale et impact social,*
- *Dynamique territoriale de coopération,*
- *Transition écologique et solidaire,*

L'objectif était d'interroger les liens entre ESS et transition écologique et solidaire, de valoriser l'apport de l'ESS dans le développement d'une société plus durable par des illustrations concrètes. L'ESS dispose en effet de nombreux atouts pour mettre en œuvre une économie plus durable qui se soucie davantage de l'humain, de son environnement et dont l'impact social est positif. Elle permet la territorialisation des activités (création d'emplois) et le développement de la « coopération économique ». Elle entraîne une répartition plus équitable des revenus. Elle favorise les relations de proximité, l'engagement citoyen et participe au dynamisme social. Elle permet de répondre à des enjeux environnementaux, de santé, de vieillissement de la population, d'éducation.



Valoriser la coopération interne et le travail avec les services et opérateurs de l'État en relation avec la DREAL

Quatre services en région portent les politiques du MTES (Ministère de la transition écologique et solidaire) et du MCTRCT (Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales)



Enjeux

Coodonner l'action des services de l'État en charge de l'environnement et de l'aménagement dans un contexte d'économies de moyens.

Participer à la mutualisation des moyens entre les services déconcentrés de l'État.

Améliorer les synergies de travail entre les services

La DREAL pilote et coordonne les politiques de l'État en matière d'écologie, de logement et d'aménagement du territoire, exercées par elle, les DDT(M), la DIR, les établissements publics. A cet égard, la coopération entre la DREAL et les DDT(M) est la clé de voûte de l'efficacité collective des services.

Sous l'autorité des préfets, la DREAL et les DDT(M) conjuguent leur action dans l'objectif de mobiliser les collectivités, les bailleurs HLM et les partenaires financiers (Caisse des Dépôts, Action Logement) afin d'accélérer dans l'année le rythme du financement des logements sociaux.

La DREAL anime la politique de l'eau, ainsi que la police de l'eau et de la nature pour les thématiques qui relèvent de l'échelon régional. Chaque année, un travail est mené en inter MISEN. L'accent mis sur la séquence « éviter-réduire - compenser » lors de l'instruction des impacts de projets sur la biodiversité a été poursuivi au sein des missions interservices de l'eau et de la nature (MISEN) pilotées par les DDT(M).

La DREAL a veillé à la cohérence terre/mer et au maintien d'un partenariat avec les opérateurs historiques notamment pour les sites mixtes.

Une réunion annuelle avec les parquets permet d'améliorer les modalités de travail commun.

Par ailleurs, la DREAL anime le réseau régional de prévention des risques et la mise en œuvre de la directive inondation, ainsi que l'accompagnement de la compétence GEMAPI.

Favoriser les mutualisations

◆ Un service mutualisé Marchés-Paie-Comptabilité, qui regroupe :

- Un pôle Achats-Marchés (PAM)

Le pôle Achats Marchés a étendu son périmètre d'intervention à l'ensemble du territoire de la région Hauts-de-France, par le biais de conventions de mutualisation (DDTM59, DDT02, DDTM62, CVRH d'Arras, DDCS59, ENTE de Valenciennes). Ses principales missions consistent à sécuriser la passation des marchés de ces services ainsi qu'à assurer le conseil et l'assistance dans le domaine de la commande publique.

Au cours de l'année écoulée, le Pôle Achats Marchés a publié 37 consultations, instruit 38 marchés et 124 actes (avenants, décisions, sous-traitants). Le délai moyen de contrôle du PAM pour les dossiers de consultation des entreprises a été de 5,8 jours (pour un objectif fixé à 7 jours). En outre, le pôle a dispensé 82 conseils aux services, dont 27 ont relevé du niveau expertise (soit 33 %).

En outre :

- L'instruction « commande publique » a été modifiée afin d'intégrer les clauses dédiées à l'innovation dans la commande publique de la DREAL.

- Le Pôle Achats Marchés a mis en place un groupe d'experts marchés au sein de la ZGE des Hauts-de-France. Ce groupe s'est réuni en avril et novembre 2018 et comprend des référents marchés ainsi que des membres du CPCM en DREAL, sur les aspects « engagement » et « liquidation des marchés ». Ce groupe a vocation à échanger sur les bonnes pratiques et à harmoniser les procédures en région.

- Le Pôle Achats Marchés a également piloté la mise en place de la signature électronique des marchés publics en DREAL au cours du dernier trimestre 2018, avec la collaboration de la directrice de cabinet et de la cellule informatique. Ces travaux sont préfigurateurs d'un futur élargissement de la signature électronique à d'autres types d'actes.

- Un CPCM (Centre de Prestations Comptables Mutualisé)

Le CPCM est passé en mode « service facturier » à compter du 1^{er} janvier 2018. Dans ce cadre, le CPCM a accompagné les services prescripteurs afin de veiller à leur bonne appropriation des nouveaux circuits et diffusé la pédagogie auprès des fournisseurs.

S'agissant de l'activité, la consommation des crédits de paiements (CP) s'élève à 175 491 833 € pour un volume de 51 185 demandes de paiement.

Fruit de la mobilisation conjointe du CPCM et des services prescripteurs, le délai global de paiement moyen régional est de 20,53 jours, soit une relative stabilisation du délai.

Suite à l'obligation de dématérialisation des factures pour les entreprises de taille intermédiaire au 1^{er} janvier 2018, le volume de factures dématérialisées traité au CPCM a été multiplié par plus de 2 en 1 an.

- Un pôle GA-Paie-Retraite

Le pôle Gestion Administrative-Paie-Retraite travaille dans le domaine des ressources humaines au profit des services dans lesquels sont affectés des agents du ministère de la transition écologique et solidaire (DREAL, DDI, ENTE, CVRH et DIR Nord) et des agents « industrie » du ministère de l'économie et des finances (DREAL).

L'année 2018 a été marquée par une nouvelle montée en professionnalisation de l'équipe du pôle GA-Paie-Retraite, via l'organisation de 4 ateliers de formation interne dont les thématiques sont issues de l'exploitation du tableau de suivi des rejets (typologie d'erreurs récurrentes) mis en place. Le pôle s'est également fortement impliqué dans la bascule de l'instruction des dossiers de retraite « simples » au SRE (Service des Retraites de l'État), en fiabilisant les dossiers à



basculer et en assurant le pilotage local de la bascule en lien avec les services employeurs.

Enfin, 94 % des titres à valider l'ont été, ce qui a représenté une charge considérable et a rattrapé le retard pris lors de la fusion des DREAL.

◆ Un service juridique mutualisé

Dans une démarche de mutualisation, le service juridique positionné en DREAL travaille également, dans tous les domaines qui relèvent des ministères chargés de l'environnement, de l'urbanisme et du logement, pour les directions départementales du territoire et de la mer (DDTM) du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, pour la direction interdépartementale des routes (DIR) Nord et le Centre de valorisation des ressources humaines (CVRH) d'Arras. Il traite notamment le contentieux devant les tribunaux administratifs (TA) de Lille et Amiens, rédige des avis pour éclairer le procureur de la République suite aux procès-verbaux dressés par les agents assermentés (urbanisme pour les DDTM et, dans le ressort de la cour d'appel de Douai, installations classées pour la protection de l'environnement, pour la DREAL). Il traite le cas échéant les dossiers d'accidents corporels et aussi d'accidents matériels liés aux véhicules de service. Il traite le précontentieux de la route pour la DIR.

Les indicateurs de résultats pour 2018 sont les suivants :

- 181 mémoires produits devant les tribunaux administratifs (TA) ;
- 96 jugements favorables sur 117 dossiers jugés par les deux TA, soit un taux de succès de 82 % ;
- 974 réponses juridiques (fonction de conseil aux directions bénéficiaires) ;
- 102 avis à parquet.

◆ Mise en place d'un processus qualité pour les conseils juridiques

Le service juridique mutualisé a expérimenté avec succès en 2018 auprès de la DREAL et de la DIR Nord un processus qualité pour ses conseils juridiques, qui sera étendu en 2019 aux DDTM du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme et au CVRH d'Arras.

Piloter les services de la région

Placée auprès du responsable de la zone de gouvernance, la Mission Stratégie et Pilotage Régional de la DREAL est un outil de pilotage des services du MTES et du MCTRCT en région et une plate-forme RH mutualisée.

Elle assure les fonctions de RBOP et anime la déclinaison de la stratégie des ministères en région pilotée par le directeur de la DREAL et les directions des services des DDT(M), de la DIR, du CEREMA et du CVRH. Elle répartit les moyens humains et financiers entre les services et conduit les politiques «ressources humaines» régionales (GPEEC, égalité professionnelle, handicap,



CAP, mobilités, promotions). Elle bénéficie de l'appui du CVRH d'Arras sur ces sujets essentiels.

Décliner la politique sociale ministérielle en région et mettre en œuvre la politique sociale régionale

La Mission Stratégie et Pilotage Régional de la DREAL héberge le service social régional et le pôle médecine de prévention pour le compte de nombreux services présents sur l'ensemble de la région Hauts-de-France. Dans une démarche volontaire, ces services mutualisent leurs moyens et leurs compétences par la voie de conventions pour assurer un service de qualité, avec l'appui d'experts, tout en rationalisant les dépenses (DDT(M) des 5 départements, DIR, DREAL, VNF, CVRH, CEREMA, CPII...), ce qui représente plus de 4 000 agents dans la région des Hauts-de-France.

La politique sociale régionale intègre également un volet «actions sociale» complémentaire, co-construite et suivie en comité régional de coordination de l'action sociale (CRCAS), instance qui regroupe les présidents de comités locaux d'action sociale (CLAS), les représentants du personnel et les services en région. Chaque CLAS organise des actions collectives variées à destination des milliers d'agents de la région (journée de lien social, journée des retraités, arbre de Noël...) :

Les actions pour le secteur Nord-Pas-de-Calais :

- Une journée de lien social au Domaine de Chantilly, le 26 juin, qui a regroupé 326 agents de la DREAL Hauts-de-France a été organisée par les deux CLAS. 92 agents ont participé au forum sur le risque routier professionnel organisé le 9 octobre à Amiens et le 16 octobre à Lille.
- Une journée des retraités le 18 octobre au Domaine de Chantilly (28 participants).
- Un arbre de Noël le 29 novembre avec un spectacle de Thierry Fééry : Aqua cirque de Noël (DREAL-CVRH-ENTE-DIR) pour 364 enfants.

Les actions pour le secteur Picardie :

- L'arbre de Noël a été organisé le dimanche 16 décembre 2018 conjointement avec le CLAS de la DDTM 80. Pour le CLAS DREAL, cela représentait une centaine de personnes. Deux séances de cinéma ont été proposées : Mia et le lion blanc et le Grinch au choix des parents. Un cocktail déjeunatoire a été offert à l'issue des projections ainsi qu'une photo avec le Père Noël. En parallèle, 108 enfants ont été bénéficiaires d'une carte cadeaux.
- Une soirée de Noël à Amiens le vendredi 14 décembre 2018 : cette soirée placée sous le signe de la convivialité regroupe les agents de la DREAL avec leur famille mais aussi les retraités. Cette année, 120 adultes et une vingtaine d'enfants ont répondu présents.



Priorités 2019

- Poursuivre le travail en commun en matière pénale.
- Maintenir un taux élevé de réussite devant les tribunaux administratifs.
- Pérenniser le fonctionnement du CPCM en mode Service facturier et accompagner les partenaires dans l'appropriation des contraintes.
- Poursuivre l'extension du périmètre d'action du pôle Achats-Marchés à l'ensemble des Hauts-de-France.
- Communiquer et diffuser l'expertise du pôle GA-Paie-Retraite auprès des services employeurs.
- Continuer les prestations de conseil juridique aux services bénéficiaires.
- Étendre la démarche qualité à l'ensemble du périmètre de la mutualisation juridique.

Améliorer notre efficacité et accroître les compétences collectives

La DREAL est un service d'expertise de l'État attendu sur bien des domaines. Les compétences individuelles et collectives sont ainsi garantes d'une action plus efficace et plus durable. Les compétences collectives visent aussi une approche globale intégrant développement économique, développement social et protection de l'environnement.



Enjeux

Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles ont à concilier la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Cela implique de disposer des éléments d'expertise, d'avoir la capacité de les mobiliser à bon escient et les organiser pour apporter des réponses pertinentes. Dans ce cadre, la DREAL a l'ambition de construire un travail collectif efficace au service des territoires.

Maintenir les compétences des agents et assurer une montée en compétence sur de nouveaux sujets

L'amélioration continue en matière de sécurisation juridique des pratiques, de développement des compétences et de partage des bonnes pratiques s'est poursuivie dans le cadre de la démarche qualité pour les services de la DREAL.

Bilan Culture Management 2018

La démarche Culture Management est passée dans sa phase de mise en œuvre dès le mois de février 2018 avec le lancement de la campagne des entretiens professionnels : la direction a souhaité instituer de manière systématique, dans le cadre de l'entretien professionnel, un échange entre l'encadrant et son N+1 sur le volet management. De cet échange sur les compétences acquises et celles à renforcer découle un plan de professionnalisation personnalisé joint au compte-rendu d'entretien professionnel transmis au pôle Ressources Humaines (PRH). Le taux de retour des plans de professionnalisation au PRH est plus que satisfaisant avec un taux de 67 % à l'issue de ce premier exercice.

Parallèlement, l'offre interne de professionnalisation a été mise en place : 6 clubs des managers et ateliers ont ainsi été organisés tout au long de l'année à Amiens et Lille. Les thèmes retenus ont porté soit sur des valeurs portées par le projet de service, soit sur des sujets plébiscités par les cadres : bienveillance, écoute active, reconnaissance et valorisation, courage managérial, équipe-projet, conduite des entretiens professionnels. Au terme de cette 1^{ère} année de mise en œuvre, 169 participants aux clubs et ateliers ont été recensés.

Les nouveaux encadrants 2018 issus de mobilités internes ou externes ont été invités à entrer dans la démarche au travers de deux questionnaires les invitant à se réinterroger sur leur expérience de management et leurs besoins de professionnalisation et d'accompagnement. Les nouveaux cadres exerçant pour la 1^{ère} fois des fonctions d'encadrement sont invités à suivre de manière obligatoire, au cours de leur 1^{ère} année de prise de poste, un parcours de professionnalisation constitué des formations relatives aux fondamentaux du management et à la conduite de l'entretien professionnel.

Communiquer pour mieux comprendre

La connaissance des enjeux environnementaux et de développement durable et la diffusion de cette connaissance est une mission des DREAL.

Afin de mieux informer le citoyen, la cartothèque revisitée du site internet de la DREAL Hauts-de-France permet une pré-visualisation informative et une recherche simplifiée plus ergonomiques. De même, les décisions de cas par cas de l'autorité environnementale pour les projets sont disponibles sur le site internet de la DREAL avec une possibilité de recherche par mots clé, par commune ou département. La DREAL a procédé à la mise à jour des données de l'industrie au regard de l'environnement à l'échelle des Hauts-de-France. Les éditions publiées correspondent aux millésimes 2013 à 2016. Il est prévu une publication annuelle de cette production.

Sous réserve qu'elles soient diffusables, un nombre important de données de la DREAL est mis à disposition. Lorsque cela est possible, les données sont en flux. Ce qui permet de les actualiser en permanence et de proposer une ré-utilisation simplifiée (données éoliennes par exemple). Des cartes interactives permettent d'avoir une lecture dynamique des enjeux du territoire.

Les études et les publications de la DREAL sont également disponibles sur le système d'information du développement durable et de l'environnement (portail SIDE).

Disposer d'outils de suivi et de pilotage des activités et des politiques

Dans de nombreux domaines, la DREAL élabore des outils de suivi pour animer au mieux ses différentes politiques, évaluer et rendre compte.

La DREAL soutient également les observatoires régionaux, les plateformes régionales PPIGE (Plateforme Publique de l'Information Géographique) et Géoparcidie dans un large partenariat, ainsi que le réseau des acteurs de l'information naturaliste et veille à la production d'informations utiles au suivi et à l'amélioration des politiques publiques.

La DREAL assure la production directe et le traitement de certaines données : laboratoires d'analyses hydrobiologiques pour aider les services de la police de l'eau, mesures d'hydrométrie dans les cours d'eau pour la prévision des crues, traitement des statistiques logement et construction ou immatriculation.

Simplifier les procédures

La DREAL a poursuivi en 2018 la mise en œuvre de l'autorisation environnementale unique, procédure qui regroupe différentes autorisations (autorisation ICPE, dérogation espèces protégées, autorisation



de défrichage, autorisations au titre du code de l'énergie, etc), simplifiant ainsi les procédures administratives pour les porteurs de projets industriels. Dans le cadre de la simplification des autorisations de transports exceptionnels, la DREAL a actualisé les réseaux départementaux de transport exceptionnel du Nord et du Pas-de-Calais, qui ont été intégrés dans les réseaux nationaux.

Respecter la charte DREAL

La Charte des DREAL mise en place au plan national témoigne de cette volonté de travailler de façon transversale en prenant en compte toutes les composantes du développement durable au travers des 5 engagements.

La DREAL Hauts-de-France s'est engagée depuis janvier 2014 à travers cette « charte d'engagement des DREAL » qui porte sur l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques, le renforcement de l'écoute des usagers du service public, la recherche de simplification des procédures, pour faciliter la mise en œuvre des projets dans le respect de la sécurité juridique et garantir la qualité environnementale requise dans le contexte européen.

Ses engagements sont intégrés dans le système de management de la qualité-écoresponsabilité (SMQE).

Un système qualité - écoresponsabilité mature et autonome

En 2018, la DREAL Hauts-de-France a fait le choix de ne pas inscrire sa démarche qualité - écoresponsabilité dans le processus de certification. Cette opportunité a permis de faire évoluer son SMQE, tout en restant proche des demandes des normes ISO 9001 et 14 001.

La DREAL a maintenu son engagement fort pour une démarche qualité-écoresponsabilité efficace, performante et intégrée. Les audits de certification ont été



remplacés par des audits externes croisés avec d'autres DREAL ou services de l'État. Cela a permis de continuer à bénéficier d'un regard extérieur, de s'interroger sur les pratiques et de faire un état des lieux régulier de conformité. Par ailleurs, le programme d'audits internes a été renforcé, en nombre et en qualité.

Au regard du cadrage des objectifs de la DREAL pour 2019, la contribution à la démarche qualité - écoresponsabilité est importante. Cela se traduit par les objectifs suivants :

- Mettre l'accent sur les bénéficiaires et partenaires.
- Poursuivre la dynamique d'amélioration continue du SMQE, notamment avec le maintien d'une stratégie renforcée d'audits internes et externes.
- Renforcer l'action écoresponsable de la DREAL, mais aussi le contrôle interne particulièrement sur les thématiques mobilités, réduction des déchets et politique d'achats.

Toutefois, engagée pour un service public de qualité, la DREAL recherche en permanence l'amélioration dans l'accomplissement de ses missions.



Priorités 2019

- Maintenir et poursuivre notre engagement dans la maîtrise de notre impact environnemental, pour l'ensemble des sites de la DREAL.
- Poursuivre nos actions internes de communication et de sensibilisation.
- Assurer une montée en compétence des agents sur de nouveaux sujets pour accompagner la transition écologique et énergétique, et mieux intégrer toutes les préoccupations dans les politiques et avis de la DREAL.
- Mettre à jour en continu tous les indicateurs de suivi des politiques publiques et les partager via le Web.
- Mettre à disposition des données sur le périmètre Hauts-de-France.
- Permettre aux services de la DREAL un meilleur accès aux procédures marchés.
- Poursuivre la fiabilisation des dossiers individuels de l'ensemble des agents dans l'outil de gestion.
- Impulser le processus de dématérialisation des factures auprès des services.
- Permettre une meilleure prise en compte des demandes des services employeurs en matière de Gestion administrative - Paie.
- Veiller au bon déroulement de carrière des agents, en renforçant la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.



Focus

Élaboration du PRSE 3

Élaboré conjointement par l'État, la Région Hauts-de-France et l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, après une large consultation des acteurs régionaux en santé-environnement, ce plan, qui décline en région les orientations du troisième Plan National Santé Environnement (PNSE 3), avec l'ajout de spécificités régionales, a pour objectif de réduire les expositions environnementales présentant un risque pour la santé.

Amorcée en 2016, la conception du PRSE 3 a nécessité plusieurs étapes :

- le recensement des acteurs en santé-environnement et la rédaction d'un diagnostic territorial,
- la mise en place du Groupe Régional Santé-Environnement (GRSE), instance de concertation pour l'élaboration et la mise en œuvre du PRSE, regroupant plus de 50 entités et personnalités régionales,
- 4 réunions de 4 groupes de travail (services de l'État, associations, collectivités, universités...) chargés de proposer des fiches-actions reprenant des thématiques considérées comme prioritaires en région Hauts-de-France,
- la sélection de fiches-actions parmi les fiches rédigées par les groupes de travail, la définition d'indicateurs et de résultats attendus pour chaque fiche-action, et la rédaction du PRSE 3.

Le PRSE 3 a été adopté par les copilotes du plan en juin 2018.

Couvrant la période 2017-2021, il est structuré autour de 28 fiches-actions réparties sur 6 axes stratégiques :

- Impulser une dynamique santé-environnement sur les territoires
- Périnatalité et petite enfance
- Alimentation et eau de consommation
- Environnements intérieurs, habitat et construction
- Environnements extérieur et sonore
- Amélioration des connaissances

La DREAL est en charge de l'animation des axes « Environnements intérieurs, habitat et construction » et « Environnements extérieur et sonore », et est impliquée dans 13 fiches-actions.

La DREAL occupe, pour 7 de ces 13 fiches, la place de premier copilote :

- Favoriser la mutation des sites et sols pollués
- Expérimenter un bâtiment exemplaire à usage d'habitation avec performance énergétique, confort des occupants et qualité de l'air intérieur
- Promouvoir les bénéfices d'un environnement intérieur des logements de qualité
- Former et sensibiliser les professionnels du bâtiment à la qualité de l'air intérieur et au risque amiante
- Favoriser le changement de comportement pour améliorer la qualité de l'air extérieur
- Disposer d'un système d'information géographique en santé-environnement pour la région
- Améliorer les connaissances sur les particules dans l'air



Journée nationale de la qualité de l'air et semaine de la mobilité en Hauts-de-France

Cette mobilisation s'inscrit dans une dynamique plus large, nationale, transfrontalière et européenne.

Dans le cadre de la coopération franco-belge et avec l'éclairage des travaux conduits par les partenaires du Benelux en matière de qualité de l'air, le préfet et les autorités belges s'engagent pour une coopération renforcée en matière de mesure de la pollution, de convergence des actions en cas d'épisode de pollution et d'information des populations et de modalités particulières de circulation.

Trois ateliers ont ainsi été organisés par la DREAL et la préfecture le 19 septembre 2018 à l'IMT (Institut Mines - Télécom) de Douai et ont réuni une centaine de personnes sur l'ensemble de la journée.

Un atelier dédié aux collectivités a été l'occasion de présenter, au-delà des documents de planification (PCAET, SRADDET), les outils à leur disposition principalement dans les domaines des transports collectifs et de la mobilité à travers un projet de zone à

faibles émissions ou encore du chauffage des particuliers.

Un atelier dédié aux acteurs économiques, représentés dans l'ensemble de leurs composantes (agricole, industrielle, tertiaire) a permis de valoriser les bonnes pratiques favorables non seulement à la qualité de l'air, mais aussi aux salariés ou aux consommateurs. Ainsi, ont notamment été présentés des projets portant sur la mobilité des salariés, sur la valorisation de la chaleur fatale d'un incinérateur à travers le chauffage urbain ou encore une étude sur des techniques d'épandage moins émissives.

Le troisième atelier était consacré aux problématiques transfrontalières. Après un tour d'horizon de quelques exemples développés au Bénélux, en Hollande méridionale et sur l'agglomération franco-genevoise, trois axes de convergence entre la Belgique et la France ont été étudiés plus en détail : la construction d'un outil partagé d'observation entre ATMO Hauts-de-France et ses homologues belges, un projet d'exercice conjoint entre les autorités belges et françaises sur la gestion d'un épisode de pollution à l'échelle de l'Eurométropole de Lille ainsi que les modalités de contournement de l'agglomération lilloise par les poids lourds en transit.



Désenvasement des Hortillonnages (de décembre 2018 à janvier 2019)

Le jeudi 6 décembre, à l'initiative de la Ville d'Amiens, s'est tenue une réunion d'information sur les travaux à venir dans les Hortillonnages lors de laquelle la DREAL est intervenue. Des opérations de désenvasement d'une ampleur inédite étaient programmées au cours de l'hiver 2018-2019 sur les rieux appartenant au domaine public fluvial de l'État. Sont concernés la Petite Avre, le rieu de l'Agrappin et le rieu de la Broquette. Les riverains de ces secteurs étaient également invités à exprimer leurs attentes pour le plan d'intervention de l'année 2019.

Les opérations seront menées en priorités sur les secteurs qui en ont le plus besoin, faute de moyens pour traiter l'entière en une seule opération : Petite Avre le long de la rue de Verdun, de Voyelle et de l'Agrappin, rieu de l'Agrappin et rieu de la Broquette.

Les missions de l'État mais aussi les devoirs des riverains de ces cours d'eau domaniaux ont été rappelés : l'État, par un plan de gestion, a en charge l'entretien des cours d'eau lui appartenant, principalement en

y retirant les embâcles ou en retirant les vases qui pourraient gêner le bon écoulement des eaux. En contre-partie, les riverains ont à leur charge l'entretien des rives (dont ils sont propriétaires) sur une largeur de 3,25 m, et doivent adresser une demande d'autorisation d'occupation temporaire à la DREAL s'ils souhaitent modifier les berges (qui elles, appartiennent à l'État).

Les habitants ont aussi pu porter à la connaissance de la DREAL des problèmes d'érosion de berges par endroit, et d'eaux usées stagnantes, qui seront étudiés pour l'année prochaine. La réunion a pu mettre en exergue le non-respect de la Charte des Hortillonnages et le mauvais entretien des rieux privés par des propriétaires eux-mêmes qui impactent les voisins les plus vertueux. Il a également été demandé plus de coordination entre l'État et le Conseil Départemental (qui, lui, est propriétaire de la Somme et de la Petite Somme).

Terspective, l'entreprise mandatée pour ces travaux, a débuté l'opération par la préparation des bassins destinés à la réception des vases extraites (non polluées). Elles sont stockées sur les terres d'un hortillon (maraîcher des hortillonnages), permettant leur amendement puis, une fois sèches, elles sont utilisées pour le régalage des terres de l'agriculteur concerné. Le dragage se fait sur une profondeur maximale de 1 m et une largeur de 4 m, pas aspiration des sédiments, et relargage via un tuyau, directement sur le lieu récepteur.



Transports Véhicules

7650

véhicules de transports contrôlés sur route.

220 contrôles en entreprises de transport

4400 autorisations de transport exceptionnel instruites

2800 véhicules réceptionnés

En matière d'investissements, les montants engagés et dépensés dans la région sont les suivants :

- Développement du réseau routier national : 40 M€ engagés, 17,6 M€ payés et injectés dans l'économie.
- Réseau ferroviaire : 13 M€ engagés et 6,3 M€ payés.
- Ports intérieurs et maritimes (GPMD) : 1,3 M€ engagés, 0,4 M€ payés soutien aux projets des ports fluviaux intérieurs.



Focus

S'investir en faveur de la séquence « Éviter-Réduire-Compenser »

Le 13 décembre 2018, à Amiens, un séminaire de travail a réuni environ 80 acteurs du territoire régional invités par la DREAL Hauts-de-France et la Direction interrégionale Hauts-de-France Normandie de l'Agence Française pour la Biodiversité.

Ce séminaire fut l'occasion de rappeler le cadre d'application de la séquence ERC, de préciser la démarche engagée et de mobiliser les acteurs régionaux au cours d'ateliers de travail.

La DREAL a en effet lancé un travail visant à améliorer l'application de la séquence ERC dans la conduite des projets réalisés dans la région. Il s'agit de développer une boîte à outils adaptée au contexte et donc aux enjeux régionaux.



5 ateliers ont permis aux participants d'exprimer leurs besoins et leurs propositions afin que la boîte à outils apporte des réponses adaptées.

L'opérationnalité et la nécessaire appropriation du dispositif sont ressorties comme des éléments clés de la réussite de l'outil ainsi qu'une attente forte en matière de dynamique à créer (« club ERC » par exemple), de sensibilisation des élus et de formation des différentes sphères investies sur la thématique. Le choix de construire un outil de façon partagée a été conforté à cette occasion.

Action de contrôle sur la conformité des autocuiseurs

La Direction Générale de la Prévention des Risques du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire a confié en 2018 à la DREAL Hauts-de-France, qui dispose d'une structure spécialisée dans le contrôle de ces exigences internationales, une action nationale visant à vérifier la conformité de la tenue à la pression des autocuiseurs mis en vente, en particulier via Internet.



Des prélèvements d'une trentaine de modèles chez les divers distributeurs concernés réalisés par la DREAL Hauts-de-France, avec l'appui d'agents de DREAL de plusieurs autres régions, ont été réalisés dans les entrepôts des enseignes de la distribution en ligne. Des fabricants ont fourni les éléments qui attestent une conception et un suivi en fabrication conformes aux exigences réglementaires. Si quelques modèles ne présentent manifestement pas d'anomalie, d'autres nécessitent des investigations complémentaires sous forme d'essais normalisés. Le LNE (Laboratoire national de

métrologie et d'essais), laboratoire français spécialisé dans ce type de tests, a donc été sollicité pour ces essais.

Avant de programmer les essais, toutes les démarches vers les fabricants et les organismes qui les contrôlent ont été réalisées avec l'aide des autorités réglementaires des pays d'implantation pour les fabricants étrangers. Il apparaît que certains modèles d'autocuiseurs ne répondent pas aux exigences essentielles de sécurité. Sur la base de ces constats, une collaboration avec les services de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Nord s'est instituée afin de mettre en œuvre des actions de retraits de la vente et de rappel des autocuiseurs dangereux. À ce jour, 5 rappels de produits ont été effectués et la commission européenne a été informée de la position française. En parallèle, une amende administrative a été prise par la préfecture de police de Paris à l'encontre d'un fabricant.

Depuis le début de l'opération de surveillance et au niveau national, 4 incidents ont été identifiés dont 3 avec des brûlures de personne au second degré. Les descriptions de l'accident faites par les victimes sont similaires : une ouverture brutale lors de la manipulation du couvercle, la projection du contenu dans l'environnement et une projection en arrière de la victime.

Coopération transfrontalière : La pollution de l'air par les émissions des feux de bois du secteur résidentiel

La DREAL Hauts-de-France et le service qualité de l'air de l'Ademe ont rencontré les ministères belges, néerlandais et luxembourgeois au Secrétariat Général du Benelux.

L'ensemble de ces pays et régions constatent que les émissions issues du chauffage au bois occupent une part significative de la pollution de l'air notamment due à des appareils de chauffage au bois très polluants, émetteurs des particules fines.

Les participants ont partagé leur point de vue sur les leviers d'actions tous complémentaires pour aller vers des résultats concrets et réduire l'impact du chauffage au bois qui contribue de façon majoritaire aux épisodes de pollution : un ensemble de mesures de fonds se révèlent nécessaires telles que le soutien au renouvellement des appareils de chauffage, leur bon entretien et leur contrôle assermenté) ou encore des mesures pour la sensibilisation des habitants, en particulier en hiver lors des périodes de météo anticyclonique.

Dans le plan d'actions transfrontalières pour la qualité de l'air soutenu par le Préfet de la région Haut-de-France figurent les échanges entre experts de la qualité de l'air. En ce début d'année, ils étaient bien au rendez-vous, à l'échelle du Benelux, pour partager sur l'importance des pollutions liées aux mauvaises conditions d'usage des chauffages au bois du secteur résidentiel et sur les actions engagées dans ces territoires du Nord-Ouest de l'Europe.

vrtn NWS

Ontdek Video Podcast



**Drempel fijnstof overschreden:
VMM roept op zo weinig mogelijk te
verwarmen met hout**



Noter par exemple qu'en Flandre, 30 % des PM 10 (particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres) proviennent de la combustion du bois. En Hauts-de-France, elle est de 25 % (à comparer aux 16 % des transports routiers). Et plus encore si l'on s'intéresse aux PM 2,5 dont la part issue de la combustion du bois est dominante (39 % des émissions dans les Hauts-de-France). L'enjeu pour la santé est ainsi partagé par tous les participants.

Dans les échanges, ont été notés par exemple les points suivants :

- En Flandre, l'intérêt du «Green Deal», entre autorités flamandes et acteurs du secteur comportant 27 actions dont la principale vise la sortie du marché des anciens poêles à bois,
- En France, la politique globale conduite par l'Ademe et le MTES (contrôle des appareils chez les fabricants, actions pour l'installation et l'entretien des appareils...),
- En Wallonie, la vigilance apportée à la qualité des matériaux de combustion (pellets...),
- Aux Pays-Bas, la constitution d'une plate-forme de partenaires qui a produit 15 recommandations telle que l'interdiction de foyers ouverts.

Les échanges ont également permis d'identifier les multiples formes de sensibilisation du public, par exemple les modes d'alertes, préventifs et lors de situation météorologique à risques, les vecteurs de communication permettant de soutenir des changements de comportement...

Le groupe a également évoqué des expériences en Allemagne et en Suisse (dans le cadre du Grand-Genevois) pour accréditer les ramoneurs («police du feu») afin d'améliorer la performance des chauffages au bois pour limiter leurs émissions de particules et sensibiliser les utilisateurs.

L'Ademe qui examine ce sujet associera les partenaires du Benelux lors de prochains rendez-vous.



Rencontre avec les porteurs de projets éoliens en Hauts-de-France

La DREAL Hauts-de-France a rencontré, dans ses locaux le 14 mars 2018, les porteurs de projets éoliens de la région. A cette occasion, elle a dressé le bilan de l'instruction des dossiers éoliens dans la région depuis la mise en œuvre de l'expérimentation de l'autorisation unique et rappelé les attentes des services afin d'améliorer la qualité des projets et des dossiers sur les volets «biodiversité» et «paysage».

Cette rencontre a permis de présenter les exigences des services de l'État vis-à-vis des porteurs de projets pour répondre aux spécificités de la région où la biodiversité et les paysages restent fragiles et morcelés. Elle a également présenté de nouveaux outils permettant de faciliter l'instruction des dossiers.

La DREAL a rappelé la nécessité de présenter des dossiers « solides » pour une instruction rapide en veillant notamment en amont :

- à informer suffisamment tôt sur les projets pour prendre en compte le contexte local et rencontrer les services instructeurs,
- et avoir des dossiers complets dans l'objectif de présenter et analyser un état initial complet, justifier les choix d'implantation du projet et analyser l'ensemble des impacts du projet.

D'autres points ont fait l'objet d'échanges tels que le «repowering», la remontée des données sur les parcs existants, l'efficacité des mesures compensatoires mises en place pour la faune.



Opération de contrôle ciblée sur les transferts transfrontaliers de déchets

La région Hauts-de-France, située au carrefour de l'Europe, voit se réaliser quotidiennement de nombreux échanges transfrontaliers, y compris de déchets. Face à ce constat, neuf agents du pôle Risques chroniques du service Risques ont mené en 2018 une action de contrôle ciblée sur les transferts transfrontaliers de déchets.

Cette action coup-de-poing visait à repérer d'éventuels flux illicites et à faire cesser les infractions liées à une mauvaise application de la réglementation ; sept industriels de la région ont été inspectés.

Sur 27 dossiers de transferts analysés, 4 ont présenté des non-conformités, et un transfert a été jugé illicite et a amené l'inspection à proposer une mise en demeure du notifiant ; le consentement à ce transfert a depuis été retiré par les autorités nationales.

Au-delà de ces infractions, cette action a également été l'occasion d'échanger avec les industriels dans l'objectif de les faire monter en compétence sur cette réglementation particulière du transfert de déchets. Des sujets de fond comme la qualification des opérations de traitement et le transport des matières dangereuses ont été abordés et ont fait l'objet d'un retour au niveau du pôle national sur les transferts transfrontaliers du Ministère en charge de l'environnement.

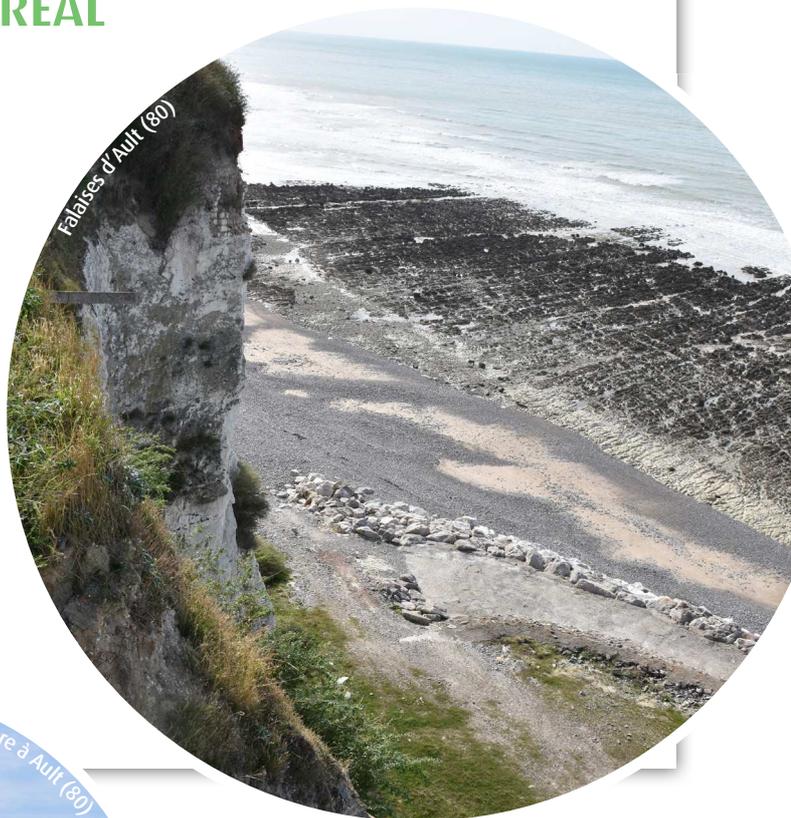
En 2019, cette action se prolonge sur les sites identifiés comme devant faire l'objet d'un suivi particulier, et s'étend, en concertation avec le service Transports et véhicules de la DREAL, à des contrôles des transports terrestres incluant la problématique des déchets.

Des ateliers de sensibilisation des agents à la biodiversité pilotés par la DREAL

La DREAL Hauts-de-France pilote la mise en place d'ateliers de sensibilisation des agents de L'État à la biodiversité, dans le cadre du Label du patrimoine naturel des Hauts-de-France. Ces ateliers sont organisés en collaboration avec le Conservatoire d'Espaces Naturels.

Ce sont une cinquantaine d'agents qui ont pu en bénéficier au cours du mois de septembre 2018 : le 11 septembre, lors de la journée d'échanges techniques sur l'intérêt agro-environnemental des prairies à Morcourt dans la Somme, et les 13 et 20 septembre, à l'occasion des ateliers de sensibilisation au patrimoine géologique régional, dans le Boulonnais et en baie de Somme.

Ces agents d'horizons divers (DDT(M), DDPP, DDCS, DREAL,...) ont ainsi pu découvrir les nombreux enjeux environnementaux des prairies, et/ou se sensibiliser au patrimoine géologique, à sa diversité et à sa richesse régionale, aux menaces qui pèsent sur lui et aux actions entreprises en sa faveur.



356 femmes 344 hommes au service des citoyens et du développement pérenne des territoires



Repères

La DREAL est caractérisée par la diversité des profils et des cultures de ses agents.

Cette richesse et cette complémentarité favorisent l'approche transversale des projets.

La DREAL réunit : 39,29 % d'agents de catégorie A, 39,57 % d'agents de catégorie B, 20,14 % d'agents de catégorie C et 1% d'ouvriers des parcs et ateliers (OPA).

En 2018, les agents se sont formés pendant, en moyenne, 4,14 j.

15 réunions de concertation interne concernant notamment l'organisation, l'hygiène et la sécurité se sont déroulées dans le cadre du dialogue social.

Créée en 2009 dans le cadre de la réforme de l'administration et suite à la fusion des régions, la DREAL rassemble au 31 décembre 2018, 700 agents :

- 356 femmes
- 344 hommes

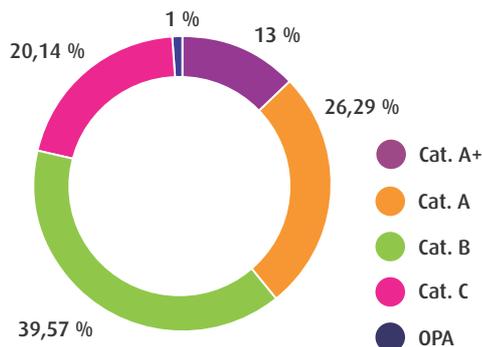
Service régional du ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT), la DREAL conduit, sous l'autorité du préfet de région, les politiques du développement durable, de l'énergie, des transports, du logement et des risques, en synergie avec les acteurs locaux.

La DREAL a son siège à Lille et des équipes en charge de l'animation des politiques, réparties entre Lille et Amiens.

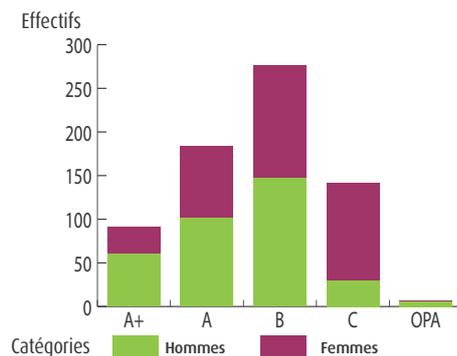
Dans les sept unités départementales, 163 agents contrôlent les installations classées pour la protection de l'environnement et veillent à la sécurité des véhicules.

Sept équipes géographiquement réparties contrôlent les transports terrestres sur route et en entreprise.

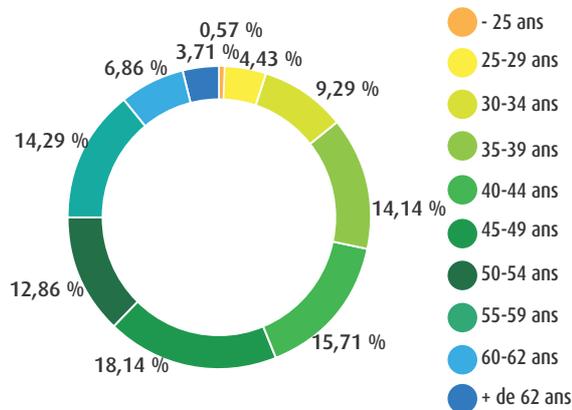
Pourcentage d'effectifs par catégorie



Répartition hommes/femmes



Pourcentage d'effectifs par âge





Directeur Laurent Tapadinhas

Directeurs Adjoints Catherine Bardy
Julien Labit
Virginie Mairey-Potier

Cabinet (Perrine Lesavre)

Risques (Mathilde Pierre)

- Risques accidentels
- Risques chroniques
- Risques miniers
- Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques
- Prévission des crues et hydrométrie

Les chargés de mission

- Europe et transfrontalier (Elisabeth Bodier)
- Littoral et façade maritime (Marie-Pierre Rousseaux)

Eau et nature (Marc Grevet)

- Politique régionale de l'eau
- Délégation du bassin Artois-Picardie
- Laboratoire d'hydrobiologie
- Nature et biodiversité
- Sites et paysages
- Risques naturels

Communication (Christophe Géraux)

- Stratégie de communication interne et externe
- Relations presse

Énergie, climat, logement, et aménagement des territoires (Pierre Branger)

- Énergie, climat
- Aménagement des territoires
- Habitat et construction durables

Qualité et éco-responsabilité (Didier Darguesse)

- Qualité
- Éco-responsabilité
- Contrôle de gestion

Information, développement durable et évaluation environnementale (Chantal Adjriou)

- Évaluation environnementale
- Promotion de la transition écologique pour le développement durable
- Gestion et promotion de la connaissance

Secrétariat Général (Francis Boulanger)

- Ressources humaines
- Mission d'accompagnement personnalisé
- Mission hygiène et sécurité
- Gestion financière
- Logistique

Sécurité des transports et des véhicules (Daniel Helleboid)

- Sécurité et réglementation des véhicules
- Contrôle et gestion des transports terrestres

Mission stratégie et pilotage régional (Elodie Patte-Gondran)

- Stratégie des ministères en région
- Dialogue de gestion, fonction RBOP
- Répartition des moyens humains et financiers
- Politique RH régionale
- Médecine de prévention

Mobilité et infrastructures (N. - Intérim Nicolas Lenoir)

- Stratégie, mobilité et déplacements
- Maîtrise d'ouvrage du réseau routier national
- Finances et commandes publiques

Service mutualisé «marché-paie-comptabilité» (Loïc Vanderplancke)

- Centre de prestations comptables mutualisé
- Achats et marchés
- Gestion administrative, paie et retraite

Unités départementales

- | | |
|--------------------------|-----------------------|
| Aisne | Caroline Douchez |
| Artois | Frédéric Modrzejewski |
| Hainaut-Cambrésis/Douais | Isabelle Liberkowski |
| Lille | Lionel Mis |
| Littoral | David Lefranc |
| Olse | Sébastien Prévost |
| Somme | Guillaume Vandevorde |

Service juridique mutualisé (Sylvain Gathoye)

- Affaires générales et environnement
- Travaux et contrats publics
- Contentieux pénal urbanisme et ICPE
- Contentieux administratif urbanisme
- Contentieux et affaires juridiques

La DREAL

Hauts-de-France, c'est...



Bilan 2018

14
Plans
d'actions

comportant
839 objectifs,
atteints à plus de 88 % d'entre eux.

+ de 1600
visites
d'inspection
ICPE

La DREAL a en charge sur la région 2380 installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. Elle a assuré l'instruction de 59 demandes d'autorisation d'exploiter, dont 25 sites éoliens.

4600

actes en matière de commerce
d'espèces protégées

908

avis ou décisions de l'autorité environnementale

8365

logements sociaux
financés

82 %

de jugements favorables sur les dossiers jugés par les
tribunaux administratifs

274

conventions TEPCV (Territoires à énergie positive pour la croissance verte). Cela représente 114,4 millions d'euros d'investissements suscités et plus de 300 documents signés pour la mise en œuvre du programme.



Priorités d'actions 2019

Trois grandes orientations :

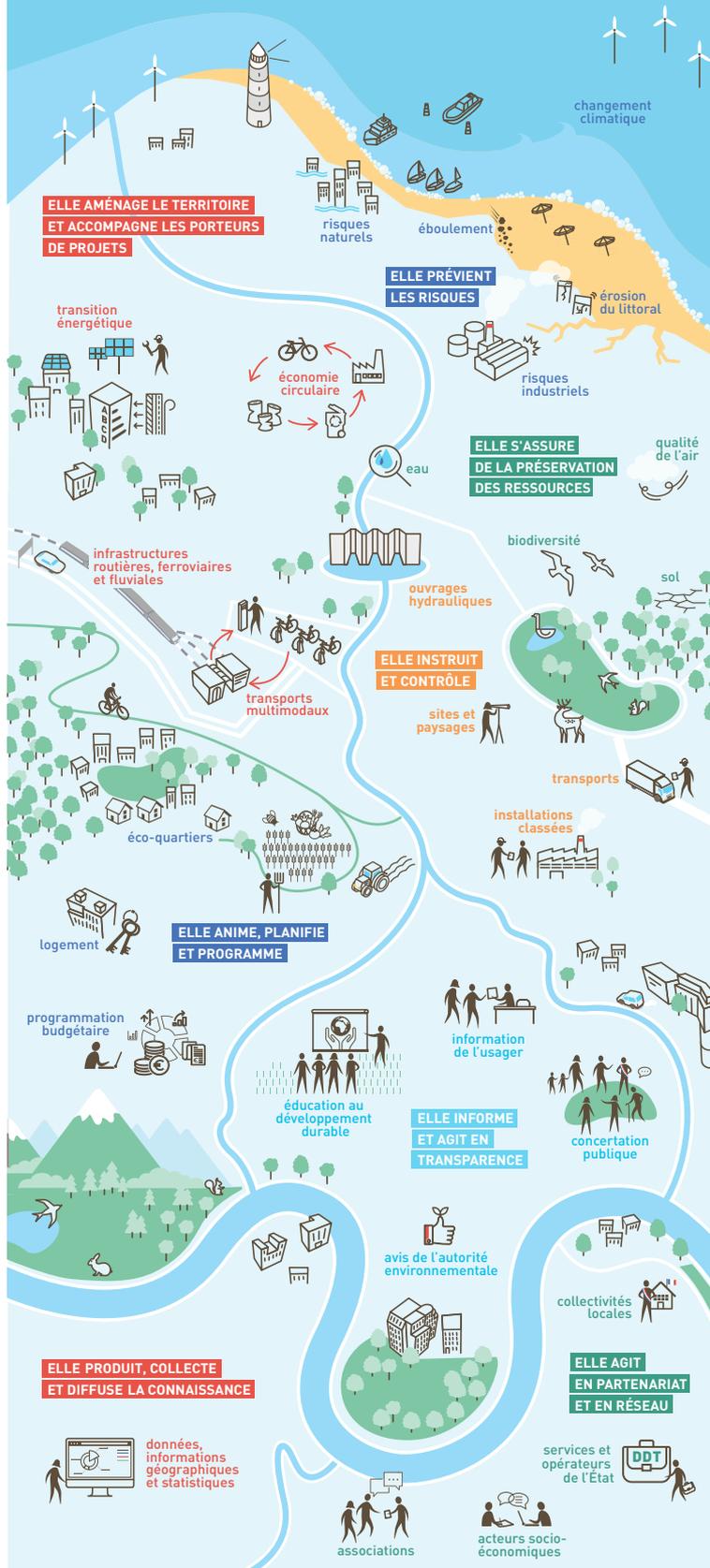
- Poursuivre nos grandes démarches internes déjà engagées
- Mettre l'accent sur nos bénéficiaires et nos partenaires
- Consolider et développer le fonctionnement en mode transversal

Des dossiers à enjeux :

- Mettre en œuvre les conclusions de la réflexion conduite sur le fonctionnement de l'Autorité Environnementale
- Mettre en œuvre des engagements pris par le gouvernement dans le cadre du pacte Sambre Avesnois Thiérache pour l'aménagement de la RN2 dans le Nord et dans l'Aisne
- Favoriser l'amélioration énergétique des logements en profitant de la conversion gaz B/gaz H
- Mettre en œuvre les conclusions de l'étude menée en 2018 sur la saturation éolienne
- Anticiper et atténuer les conséquences du Brexit sur les ports et sur le réseau routier
- Accompagner le projet du Canal Seine-Nord Europe (CSNE) et les territoires concernés
- Poursuivre et amplifier les démarches de lutte contre la pollution de l'air

La DREAL du quotidien

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) est un service de l'État. Placée sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département, elle met en œuvre et coordonne les politiques publiques des ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires. Zoom sur les principales missions d'une DREAL.



Crédits photographiques

Couverture : Terrils des mines de Lens à Loos-en-Gohelle (cc-BY-SA Jérémy Jännick)
 p. 4-5 : DREAL Hauts-de-France et photothèque ministère : Manuel Bouquet
 p. 6-7 : DREAL Hauts-de-France
 p. 8-9 : DREAL Hauts-de-France, photothèque ministère : Laurent Mignaux, Lycée Tilloy, Gellinger
 p. 10-11 : DREAL Hauts-de-France
 p. 12-13 : DREAL Hauts-de-France
 p. 14-15 : DREAL Hauts-de-France et photothèque ministère : Laurent Mignaux
 p. 16-17 : DREAL Hauts-de-France
 p. 18-19 : DREAL Hauts-de-France et drapeau pixabay Capri23
 p. 20-21 : DREAL Hauts-de-France et MTEs
 p. 22-23 : DREAL Hauts-de-France et photothèque ministère : Arnaud Bouissou
 p. 24-25 : DREAL Hauts-de-France
 p. 26-27 : DREAL Hauts-de-France
 p. 28-29 : DREAL Hauts-de-France, MTEs DICOM et Photothèque ministère : Laurent Mignaux
 p. 30-31 : DREAL Hauts-de-France
 p. 32-33 : DREAL Hauts-de-France
 p. 34-35 : DREAL Hauts-de-France
 p. 36-37 : DREAL Hauts-de-France
 p. 38-39 : MTEs DICOM et cc-BY-SA Jérémy Jännick

Glossaire

Ademe	agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
Anah	agence nationale pour l'habitat
ANRU	agence nationale pour la rénovation urbaine
ARH	association régionale de l'habitat
BASIAS	base des anciens sites industriels et activités en service
BASOL	base de données sur les sites et sols pollués
C2RP	centre régional de ressources pédagogiques et de développement de la qualité de la formation
CAP	commission administrative paritaire
CCREFP	comité de coordination régional de l'emploi et de la formation
CERC	cellule économique régionale de la construction
CERDD	centre ressource du développement durable
CEREMA	centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CETE	centre d'études techniques de l'Équipement
CPER	contrat de projets Etat Région
CTP	comité technique paritaire
DDCS	direction départementale de la cohésion sociale
DDTM	direction départementale des territoires et de la mer
DIRECCTE	direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DIRN	direction interdépartementale des routes du Nord
DRAAF	direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRJSCS	direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DRFIP	direction régionale des finances publiques
ENTE	école nationale des techniciens de l'Équipement
EPCI	établissement public de coopération intercommunale
EPF	établissement public foncier
ERC	«éviter-réduire-compenser»
ESS	économie sociale et solidaire
E+/C-	label «bâtiment à énergie positive et réduction carbone»
FEDER	fonds européen de développement régional
GEMAPI	gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GES	gaz à effet de serre
ICPE	installation classée pour la protection de l'environnement
IRSTEA	institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
MAPTAM	modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
MEL	métropole européenne de Lille
MISEN	mission inter-services de l'eau et de la nature
ONCFS	office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA	office national de l'eau et des milieux aquatiques
PAPI	programme d'actions de prévention des inondations
PCAET	plan climat air énergie territorial
PDU	plan de déplacements urbains
PGRI	plan de gestion des risques d'inondation
PLAI	prêt locatif aidé d'intégration
PLH	plan local de l'habitat
PLUi	plan local d'urbanisme intercommunal
PPA	plan de protection de l'atmosphère
PPCR	parcours professionnels, carrières et rémunérations
PPRN	plan de prévention des risques naturels
PPRT	plan de prévention des risques technologiques
PRSE	plan régional santé environnement
RBOP	responsable de budget opérationnel de programme
SCoT	schéma de cohérence territoriale
SRCE	schéma régional de cohérence écologique
SAGE	schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SDAGE	schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SRADDET	schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRCAE	schéma régional du climat de l'air et de l'énergie
TEPCV	territoires à énergie positive pour la croissance verte
TRI	territoire à risques important d'inondation
TVB	trame verte et bleue
VNF	voies navigables de France
ZNIEFF	zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

Terrils des mines de Lens à Loos-en-Gohelle (62)



Directeur de publication : Laurent Tapadinhas
Rédacteur en chef : Christophe Géraux
Conception graphique : Maryline Macczak
Réalisation : Maryline Macczak
Comité de rédaction : Responsables des services
Publication : 1^{er} semestre 2019

**Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

44, rue de Tournai - CS 40 259
59019 Lille cedex
Tél. 03 20 13 48 48 - Fax. 03 20 13 48 78

Site d'Amiens

56, rue Jules Barni
80040 Amiens cedex 1
Tél. 03 22 82 25 00 - Fax. 03 22 91 73 77



Unités départementales

Aisne

25, rue Albert Thomas
02100 Saint-Quentin
Tél. 03 23 06 66 00 - Fax. 03 23 06 66 07
47, avenue de Paris
02200 Soissons
Tél. 03 23 59 96 00 - Fax. 03 23 59 96 10

Antenne CTT
47, avenue de Paris
02200 Soissons
Tél. 03 23 59 96 00 - Fax. 03 23 59 96 10

Artois

Centre Jean Monnet
Avenue de Paris
62400 Béthune
Tél. 03 21 63 69 00 - Fax. 03 21 01 57 26

Antenne Transports Arras
100, avenue Winston Churchill
62000 Arras
Tél. 03 21 50 30 08 - Fax. 03 21 50 30 09

Hainaut

Zone d'activités de l'aérodrome
BP 40137
59303 Valenciennes cedex
Tél. 03 27 21 05 15 - Fax. 03 27 21 00 54

ZA Prouvy Rouvignies
BP 40137
59303 Valenciennes cedex
Tél. 03 27 21 05 51 - Fax. 03 27 21 00 54

Lille

44, rue de Tournai - CS 40 259
59019 Lille cedex
Tél. 03 20 13 48 48 - Fax. 03 20 13 48 78

Littoral

Rue du Pont de Pierre - BP 199
59820 Gravelines
Tél. 03 28 23 81 50 - Fax. 03 28 65 59 45

Antenne transports de Calais
22, rue Henri de Baillon
62100 Calais
Tél. 03 21 19 70 00 - Fax. 03 21 19 75 74

Oise

ZA la Vatine - 283, rue de Clermont
60000 Beauvais
Tél. 03 44 10 54 00 - Fax. 03 44 10 54 01

Antenne CTT
Boulevard Amyot d'Inville
60021 Beauvais cedex
Tél. 03 44 06 50 43 - Fax. 03 44 06 50 08

Somme

Pôle Jules Verne - 12, rue du Maître du Monde
80440 Glisy
Tél. 03 22 38 32 00 - Fax. 03 22 38 32 01